



STRATÉGIES DES MOUVEMENTS ANTI-GENRE EN FRANCE ET DANS LE MONDE

Face aux attaques contre les droits des femmes
et personnes LGBTI+, l'urgence de résister

ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.

AMNESTY
INTERNATIONAL 

Juin 2026

Photo en couverture : « Ne touchez pas à nos droits ! » © Alisdare Hickson, licence Creative Commons CC BY-NC-SA , via Flickr. Londres, 2023. Manifestation pour les droits des personnes transgenres, réclamant l'égalité, la fin des violences transphobes et l'abandon du blocage par le gouvernement britannique de la réforme écossaise de la reconnaissance du genre.



SOMMAIRE

1

Des mouvements anti-genre transnationaux, financés et coordonnés avec un agenda politique clair	5
<i>// Une structure tentaculaire qui s'est construite dans la durée</i>	6
<i>// Les droits des femmes et des personnes LGBTI+ dans le collimateur</i>	7
- Égalité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles	7
- Droits des personnes LGBTI+	8
- Droits sexuels et reproductifs	11
- Restrictions de l'espace pour la société civile	13
- Les espaces multilatéraux sous pression	14

2

Des attaques ciblées en France	15
<i>// Remise en cause des droits des femmes et de l'égalité de genre</i>	15
- L'éducation à la vie affective et sexuelle dans le viseur des mouvements anti-genre en France	15
- Le sexisme en augmentation chez les jeunes	16
- Attaques masculinistes ciblant les associations et les dispositifs de protection	16
- Radicalisation des sphères « incel » (« célibataires involontaires »)	16
- Collectif anti-genre : l'exemple de Némésis	17
<i>// Les atteintes aux droits des personnes LGBTI+</i>	17
- Campagnes anti-trans et narratifs de « protection des enfants »	17
- Violences et intimidations visant les associations LGBTI+	18
- Promotion de pratiques interdites : les thérapies de conversion	18
<i>// Les droits sexuels et reproductifs en France</i>	19
- Une offensive institutionnelle et de déstabilisation	19
- Les acteurs structurants du mouvement anti-genre en France	20
<i>// Associations : une précarisation qui met en péril leurs actions</i>	22

3

Les résistances s'organisent partout dans le monde	23
---	----

4

Les recommandations	26
----------------------------------	----

Ce panorama n'a pas vocation à être exhaustif, il recense des exemples emblématiques de restrictions des droits et de la société civile dans plusieurs régions du monde, en particulier en France, pour exposer les stratégies des mouvements anti-genre, mettre en lumière les mouvements de résistance et porter des recommandations pour contrer leurs attaques.

De la Thaïlande devenu le premier pays d'Asie du Sud-Est à reconnaître le mariage pour tous, à l'Inde qui a validé la reconnaissance légale des femmes trans en passant par la France qui a constitutionnalisé l'IVG : ces dernières années ont été riches en victoires nécessaires pour garantir les droits des femmes et personnes LGBTI+.

Mais ces progrès ne vont pas sans réaction. En miroir de ces conquêtes, une contre-offensive s'organise et le risque de régression est bien réel.

Des dirigeants instrumentalisent le genre afin de justifier la répression, l'adoption de lois punitives et des politiques discriminatoires. Ces dirigeants, avec l'appui d'organisations et mouvements anti-genre, ont un agenda clair, celui de revenir sur ces acquis, d'imposer une vision binaire inspirée des valeurs dites « traditionnelles » pour les femmes et les personnes LGBTI+. Cette vision repose sur le contrôle des corps, l'instigation de la peur et la réduction de l'espace civique des associations et des mouvements de défense des droits humains.

Partout où les menaces de ces acteurs font rage, la résistance s'organise. Les femmes, les filles, les personnes LGBTI+ et leurs soutiens redoublent d'efforts afin de dénoncer ces violations des droits humains, de les condamner et d'y résister.

Leurs exemples nous montrent qu'un autre monde est possible.

Ce panorama dévoile et identifie les stratégies en cours menées par les acteurs anti-genre, partout dans le monde et en France et analyse les impacts concrets sur les droits humains. Depuis de nombreuses années, Amnesty International par ses recherches et analyses rend visible ces attaques, les dénonce afin de mieux lutter contre elles et met en lumière les résistances qui s'organisent.

.1

Des mouvements anti-genre transnationaux, financés et coordonnés avec un agenda politique clair

Les mouvements dits « anti-genre » désignent des mobilisations transnationales, structurées réunissant des acteurs étatiques et non étatiques hétérogènes. Sous le prétexte de « protéger la famille » et les « valeurs traditionnelles », ces acteurs unissent leurs forces, y compris en termes de ressources financières, pour contester et affaiblir les acquis durablement obtenus en matière de droits des femmes et des personnes LGBTI+, en s'opposant à ce qu'ils qualifient d'« idéologie du genre ».

Au fil des ans, les mouvements anti-genre ont acquis le soutien d'organisations et personnalités politiques, et d'une frange de l'opinion. Ils ont réussi à mobiliser des ressources importantes pour contester et revenir sur les droits humains et sur les avancées en matière d'égalité des genres notamment en Europe. Sous couvert de protéger les valeurs familiales et les rôles de genre « traditionnels », ces groupes qualifient souvent leurs prises de position d'« impératifs moraux », dans l'objectif de justifier certaines restrictions du droit à l'avortement et des droits reproductifs, de contrôler le corps des femmes et de redéfinir les normes sociales.

Les efforts qu'ils déploient pour influencer et gagner du terrain se multiplient en Europe et dans le monde, de façon à se transformer en un mouvement anti-genre largement financé et transnational, comprenant des institutions et des groupes conservateurs et religieux, des groupes de réflexion, des organisations de la société civile et des influenceur·euses sur les réseaux sociaux.

Ils cherchent à refondre la société, à restaurer le pouvoir patriarcal, à réinventer les normes sociales traditionnelles et conservatrices, à priver des personnes de leurs droits humains et de leur autonomie et à punir celles qui transgressent les normes patriarcales, en particulier les femmes et les personnes LGBTI+, en instrumentalisant la morale et la religion avec des conséquences locales bien réelles et des impacts sur les droits humains.

Plusieurs responsables politiques et gouvernements qui prônent des programmes anti-droits ont trouvé dans les discours anti-genre un terreau fertile pour faire advenir leur agenda politique. Ils utilisent souvent les questions de genre et de sexualité comme champ de bataille idéologique allant parfois jusqu'à la remise en cause des recherches universitaires sur le genre, présentées comme une menace ou une forme de conspiration.

En effet, Amnesty International a observé depuis plusieurs années que les attaques contre l'égalité de genre et contre les personnes LGBTI+ s'inscrivaient très souvent dans un schéma plus large de pratiques autoritaires orchestrées par un nombre croissant de dirigeants en Europe et dans le monde. Ceux-ci, notamment en Hongrie, aux États-Unis, en Argentine, en Slovaquie, répandent et instrumentalisent la peur, créent des divisions et restreignent l'espace civique afin de se soustraire à l'obligation de rendre des comptes, de réprimer la dissidence en ciblant les groupes marginalisés et de consolider le soutien politique dont ils bénéficient au sein de la société¹.

¹ Amnesty International, *Quand les droits ne sont pas une réalité pour tout le monde : La lutte pour l'accès à l'avortement en Europe* EUR 01/0275/2025. <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur01/0275/2025/fr/>

Une structure tentaculaire qui s'est construite dans la durée

Le Forum parlementaire européen (EPF) ainsi que l'ONG Ipas² ont réalisé des analyses détaillées de ces mouvements. L'ONG Ipas publie régulièrement des rapports mettant en lumière les acteurs engagés aux États-Unis dans les mouvements anti-genre, notamment en 2024 au moment de l'élection présidentielle³. Le Forum parlementaire européen développe des recherches sur les mouvements anti-genre et en 2025 particulièrement sur les trajectoires financières de ces mouvements en Europe⁴.

Depuis le début des années 2010, les mouvements anti-genre se sont structurés à l'échelle transnationale autour d'un objectif commun : remettre en cause les droits sexuels et reproductifs, l'égalité de genre et les droits des personnes LGBTI+.

Initialement organisés sous forme de réseaux informels (par exemple Agenda Europe⁵) ces acteurs ont progressivement développé une structure militante et politique coordonnée, combinant plaidoyer idéologique, contentieux stratégique, production de discours qui se disent scientifiques et ont gagné en influence médiatique.

Au fil des années, ces mouvements ont connu une profonde mutation. D'une logique de contestation des normes existantes, ils sont passés à une stratégie assumée de conquête et de captation du pouvoir politique. Entre 2019 et 2023, cette dynamique s'est accélérée, avec une professionnalisation accrue des organisations, une implication directe dans les partis politiques et les institutions publiques, et une insertion croissante dans les politiques publiques nationales et internationales pour servir un agenda anti-droits.

Ces mouvements ne se contentent plus d'influencer les décideur·euses : dans certains pays, ils participent activement à la redéfinition idéologique, notamment à travers des politiques dites « pro-famille » qui servent de cadre à la restriction des droits des femmes et aux droits des personnes LGBTI+.

Le « projet 2025 » élaboré par la Heritage Foundation propose par exemple une feuille de route complète pour les États-Unis visant à restructurer l'appareil d'État autour d'une vision idéologique hostile aux droits sexuels et reproductifs (DSSR) en supprimant les références aux DSSR dans les politiques publiques, en réorientant les rôles des agences administratives et en redéfinissant l'aide internationale selon des principes explicitement anti-droits. Le rapport de Ipas souligne également la vocation transnationale de ces stratégies, appelées à être exportées et adaptées dans d'autres contextes nationaux⁶.

Cette offensive idéologique repose sur des financements massifs et largement opaques. D'après EPF entre 2019 et 2023, plus de 1,18 milliard de dollars ont été mobilisés en Europe par des organisations anti-genre, provenant à la fois de financements privés, de grandes fondations conservatrices, de fortunes individuelles, mais aussi de fonds publics. La France serait ainsi le deuxième pays à enregistrer le plus de fonds dédiés à la lutte contre l'égalité de genre avec 165,7 millions de dollars, juste derrière la Hongrie avec 172 millions de dollars⁷.

Au Royaume-Uni, Amnesty International vient de publier une étude qui montre que les groupes anti-droits ont considérablement augmenté leurs dépenses, de plus de 33 % entre 2019 et 2023, pour atteindre 106 millions de livres sterling. Les dépenses des « centres d'aide aux femmes enceintes en situation de crise » – qui visent à dissuader les femmes enceintes de recourir à l'avortement – ont augmenté de 46 % entre 2019 et 2023⁸. Cet état des lieux met en évidence les activités et le financement de 65 groupes anti-droits opérant à travers le pays, parmi lesquels figurent des organisations anti-avortement, des groupes promouvant ce qu'on appelle les « thérapies de conversion », les branches britanniques d'organisations américaines influentes et des groupes chrétiens ultra-conservateurs qui ont vu le jour depuis 2015.

² Fondée en 1973, Ipas est une organisation mondiale pionnière dans le domaine de la santé et des droits, axée sur l'amplification, la défense et la promotion des DSSR et à la contraception en toute sécurité. <https://www.ipas.org/about-us/>

³ Ipas, *Projet 2025 : Une promesse anti-genre pour démanteler l'aide étrangère et le multilatéralisme*.

<https://www.ipas.org/resource/project-2025-an-anti-gender-promise-to-upend-foreign-assistance-and-multilateralism>

⁴ European Parliament Forum, *The Next Wave: How Religious Extremism Is Reclaiming Power*. <https://www.epfweb.org/node/1147>

⁵ Médiapart, *Comment l'extrémisme religieux chrétien se fédère en Europe pour « restaurer l'ordre naturel »*, 9 juin 2024.

<https://www.mediapart.fr/journal/international/090624/comment-l-extremisme-religieux-chretien-se-federe-en-europe-pour-restaurer-l-ordre-naturel>

⁶ Ipas, *Projet 2025 : Une promesse anti-genre pour démanteler l'aide étrangère et le multilatéralisme*.

<https://www.ipas.org/resource/project-2025-an-anti-gender-promise-to-upend-foreign-assistance-and-multilateralism>

⁷ European Parliament Forum, *The Next Wave: How Religious Extremism Is Reclaiming Power* <https://www.epfweb.org/node/1147>

⁸ Amnesty International, *The anti-rights movement*, 30 juin 2025, <https://www.amnesty.org.uk/knowledge-hub/all-resources/the-anti-rights-movement/>

Le financement anti-genre total en Europe

Origine du financement	Somme du total 2019-2023 (équivalent en dollars américains)
UE	703 170 791,82
Hongrie	172 180 379,00
France*	165 675 937,00
Pologne	90 733 494,00
UE	66 408 777,00
Espagne*	59 662 471,82
Pays-Bas	44 833 430,00
Italie*	18 936 592,00
Irlande	12 725 749,00
Roumanie	10 792 390,00
Autriche	11 800 999,00
Slovaquie	9 996 008,00
Croatie	9 899 457,74
Tchéquie	5 491 622,00
Slovénie	4 551 369,00
Belgique	4 185 955,00
Estonie	3 786 576,00
Portugal*	3 905 669,46
Allemagne**	3 073 331,00
Lituanie	2 224 302,00
Danemark	1 020 752,00
Finlande**	878 479,00
Bulgarie	165 383,00
Malte**	144 161,80
Lettonie	97 507,00
Russie***	211 940 787,00
Dépenses des États-Unis en Europe	104 341 921,00
Royaume-Uni et autres pays d'Europe	165 340 710,65
Royaume-Uni	156 044 133,00
Suisse**	9 110 292,00
Serbie	186 285,65
Total	1 184 794 210,47

*Certaines données financières ne sont pas disponibles.

**Données incomplètes en raison des exigences minimales de transparence pour les associations.

*** Données significatives manquantes pour 2023.

Source : EPF. (2026). *The next wave : how religious extremism is regaining power.*
<https://www.epfweb.org/node/1147>

Dans leur ensemble, ces éléments montrent que les mouvements anti-genre constituent aujourd'hui un projet politique structuré, financé et internationalisé, visant à remettre en cause les droits humains fondamentaux.

Les droits des femmes et des personnes LGBTI+ dans le collimateur

// Égalité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Les mouvements anti-genre mènent une offensive directe contre les politiques d'égalité, qu'ils présentent comme une menace pour l'ordre social, la famille « traditionnelle » et la souveraineté nationale. Cette offensive s'appuie sur des narratifs antiféministes structurés, souvent imbriqués à des discours racistes et xénophobes, qui décrivent le féminisme comme une idéologie « importée », « occidentale » ou « élitiste », opposée aux valeurs nationales ou religieuses.

Un axe central de ces attaques concerne la lutte contre les violences faites aux femmes. La Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe est régulièrement ciblée comme symbole d'une prétendue « idéologie du genre » et donc vers le déclin des valeurs traditionnelles. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ou Convention d'Istanbul de 2011 établit pour la première fois une feuille de route claire et ambitieuse indiquant comment les États peuvent et doivent agir pour que les violences fondées sur le genre n'existent plus dans la région⁹.

Ces dernières années, des groupes d'intérêt et des États s'en prennent directement à la Convention d'Istanbul en diffusant de fausses informations pour diaboliser l'égalité des genres.

Les parlements de Slovaquie¹⁰ et de Hongrie¹¹ ont refusé sa ratification.

⁹ Amnesty International, *Pourquoi la Convention d'Istanbul est essentielle pour les femmes ?*
<https://www.amnesty.fr/reperes/pourquoi-la-convention-distanbul-est-essentielle-pour-les-femmes/>

¹⁰ Amnesty International, Submission to the 46th session of the UPR working group, 6 mai 2024
<https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/2024/02/EUR7276682023ENGLISH.pdf>

¹¹ Amnesty International Hongrie. *La décision de ne pas ratifier le traité sur la violence à l'égard des femmes les expose à des risques accrus pendant la crise de COVID-19*, 5 mai 2020.
<https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2020/05/hungary-blocking-of-domestic-violence-treaty-further-exposes-women/>

En République Tchèque, le Sénat a également rejeté la ratification de la Convention d'Istanbul en janvier 2024¹².

En Bulgarie, la Cour constitutionnelle a jugé la Convention inconstitutionnelle en 2018¹³.

En Pologne les autorités avaient exprimé leur intention de retrait en juillet 2020, avant que la procédure ne soit finalement abandonnée quatre ans plus tard¹⁴.

En Lettonie en octobre 2025, le parlement a voté en faveur du retrait de la Convention d'Istanbul¹⁵.

Ces attaques visent à délégitimer l'approche structurelle des violences sexistes et sexuelles qui est au cœur de la Convention d'Istanbul. Plus largement, ces mouvements cherchent à affaiblir les politiques de prévention et de protection et à remettre en cause les financements des associations féministes qui accompagnent les femmes victimes de violences. Cette dynamique contribue à invisibiliser les violences, à renforcer l'impunité et à fragiliser l'accès aux droits des femmes victimes de violences, notamment les femmes les plus vulnérables et marginalisées.

// Droits des personnes LGBTI+

En 2026, selon le travail mené par l'association ILGA, association internationale qui milite pour l'égalité des droits humains des personnes LGBTI+, 63 pays dans le monde ont des lois qui criminalisent les relations homosexuelles¹⁶. Concernant plus précisément les personnes intersexes, selon ILGA, au mois de juillet 2023, seuls six États membres de l'ONU avaient adopté des lois interdisant les traitements médicaux, les chirurgies et autres interventions modifiant les caractéristiques sexuelles des personnes intersexes mineures sans leur consentement libre, préalable et pleinement éclairé¹⁷.

Les droits des personnes LGBTI+ constituent l'une des cibles prioritaires des mouvements anti-genre en mobilisant sur la peur, la désinformation et la stigmatisation. Portées par des mouvements de

plus en plus virulents contre la justice de genre, les législations régressives se multiplient. Ces législations favorisent un climat propice à des crimes LGBTIphobes et légitiment des agressions violentes contre des personnes LGBTI+. Les personnes trans en particulier sont confrontées à la violence, à la stigmatisation et leurs droits sont remis en cause. Ces évolutions inquiétantes s'inscrivent dans un contexte politique international de plus en plus polarisé¹⁸. L'ONU Femmes identifie clairement que « toutes les personnes LGBTIQ+ ne sont pas touchées de la même manière. Des études montrent que les femmes, les filles et les personnes de genre divers de la communauté LGBTIQ+, y compris les hommes et les femmes transgenres, qui subissent des formes multiples et croisées de discriminations – comme les femmes LGBTIQ+ noires et d'ascendance africaine ou autochtones, les femmes LGBTIQ+ migrantes et réfugiées, ainsi que les femmes LGBTIQ+ en situation de handicap – sont davantage exposées au risque de voir leurs droits bafoués »¹⁹.

L'arrivée au pouvoir du président des États-Unis Donald Trump pour son deuxième mandat a marqué un tournant, en donnant un écho mondial à des discours transphobes et en légitimant et en appliquant des politiques répressives. Dans le but d'effacer l'existence des personnes transgenres aux yeux de la loi, le président Trump a signé, dès son premier jour au pouvoir, un décret établissant comme politique officielle des États-Unis la reconnaissance exclusive de deux genres, « masculin et féminin », ce qui a institutionnalisé la discrimination, affectant l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la sécurité et à l'égalité de protection. En réaction à ce décret, diverses agences ont supprimé toute référence à l'histoire et aux droits des personnes transgenres. Le Service des parcs nationaux a supprimé toutes les références aux personnes transgenres au Monument national de Stonewall et effacé les pages détaillant leurs contributions. Le Département d'État

¹² Amnesty International, *Rapport annuel*

<https://www.amnesty.org/fr/location/europe-and-central-asia/western-central-and-south-eastern-europe/czech-republic/report-czech-republic/>

¹³ Balkan Insight, *Bulgaria Court says 'Istanbul Convention' Violates*, 27 juillet 2018, Constitution

<https://balkaninsight.com/2018/07/27/bulgaria-s-constitutional-court-says-istanbul-convention-not-in-line-with-basic-law-07-27-2018/bi/all-balkan-countries/>

¹⁴ Amnesty International, *Rapport annuel*, <https://www.amnesty.fr/pays/pologne/>

¹⁵ Amnesty International, *Lettonie. Le président doit opposer son veto à la décision dangereuse du Parlement de se retirer d'un traité majeur protégeant les femmes et les filles contre la violence*, 30 octobre 2025

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/10/latvia-president-must-reverse-parliaments-appalling-and-dangerous-decision-to-leave-istanbul-convention/>

¹⁶ ILGA, *Criminalisation of consensual same-sex sexual acts*. <https://database.ilga.org/criminalisation-consensual-same-sex-sexual-acts>

¹⁷ ILGA, *Intersex Legal Mapping Report*, décembre 2023, <https://ilga.org/intersex-legal-mapping-report/>

¹⁸ Amnesty International France, *Droits et libertés des personnes LGBTI+ : résister à l'offensive anti-droits*, 16 mai 2025

<https://www.amnesty.fr/actualites/droits-libertes-personnes-lgbti-resister/>

¹⁹ UN Women, *LGBTIQ+ communities and the anti-rights pushback: 5 things to know*, 28 mai 2024

<https://www.unwomen.org/en/news-stories/explainer/2024/05/lgbtiq-communities-and-the-anti-rights-pushback-5-things-to-know>

américain a suspendu les règles précédentes autorisant la mise à jour des mentions de genre sur les passeports américains, ce qui a entraîné confusion et retards et rendu difficile, voire dangereux, pour les personnes transgenres de voyager avec des documents légaux. Le ministère américain de la Santé et des Services sociaux a lancé une initiative ainsi qu'un portail en ligne dédié aux « lanceurs d'alerte » visant à encourager les citoyens à « dénoncer » les prestataires de soins médicaux qui proposent des traitements d'affirmation de genre aux personnes transgenres. Un autre décret présidentiel imposant une « éducation patriotique » vise explicitement la sécurité des enfants transgenres à l'école et menace de supprimer les financements fédéraux aux établissements scolaires qui encouragent un « endoctrinement » fondé sur « l'idéologie du genre et l'idéologie discriminatoire de l'équité »²⁰.

En Ouganda, des acteurs transnationaux conservateurs ont contribué à l'élaboration de législations extrêmement répressives²¹. Au Ghana, le Parlement a adopté le 29 mai 2026 une proposition de loi relative aux droits humains en matière de sexualité et aux valeurs familiales, qui prévoit notamment jusqu'à trois ans d'emprisonnement pour les relations sexuelles consenties entre personnes du même sexe, et de trois à cinq ans d'emprisonnement pour la « propagande, la défense, le soutien et la promotion » des activités LGBTI+. Ce projet de loi est contraire aux obligations internationales du Ghana en matière de droits humains concernant la non-discrimination et le droit à la liberté d'expression et d'association²².

Au Burkina, le nouveau Code des personnes et de la famille, adopté par l'Assemblée législative de transition le 1^{er} septembre 2025, érige en infraction pénale les relations sexuelles consenties entre adultes de même sexe²³.

Au Sénégal, une loi a été promulguée le 31 mars 2026 qui durcit davantage les peines pour les relations homosexuelles entre adultes consentants et prévoit des sanctions pour toute forme de soutien aux personnes LGBTIQI+²⁴. Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, Volker Türk, a dénoncé une « loi discriminatoire » qui « expose les individus à des crimes de haine, des abus, des arrestations arbitraires, du chantage et une discrimination généralisée dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi et du logement. De surcroît, elle restreint le travail légitime des défenseurs des droits humains et des médias, ainsi que la liberté d'expression de chacun au Sénégal »²⁵. Cette loi a entraîné de nombreuses arrestations depuis sa promulgation.

En Hongrie, des lois interdisent la reconnaissance légale du genre et restreignent sévèrement la visibilité des personnes trans²⁶. La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu un arrêt historique le 21 avril 2026 : la Hongrie viole le droit de l'Union européenne en adoptant la loi de 2021 sur la propagande homophobe et transphobe²⁷. C'est la première fois que la CJUE constate une violation distincte qui définit les valeurs communes à tous les États membres et sur lesquelles repose l'Union. La Hongrie doit ainsi modifier sa loi.

Au Royaume-Uni, un arrêt de la Cour Suprême contre les personnes trans a été rendu le 16 avril 2025 établissant que la définition légale repose sur le sexe biologique. Amnesty International UK est intervenue dans cette affaire pour expliquer pourquoi la reconnaissance légale du genre est une question relevant des droits humains et pourquoi les protections existantes sont justifiées et nécessaires²⁸.

²⁰ Amnesty International, *Ring the Alarm Bells: Rising Authoritarian Practices and Erosion of Human Rights in the United States*, 20 janvier 2026 <https://www.amnestyusa.org/wp-content/uploads/2026/01/Ringing-the-Alarm-Bells-Rising-Authoritarian-Practices-and-Erosion-of-Human-Rights-in-the-United-States.pdf>

²¹ Amnesty International, *Ouganda. En n'abrogeant pas la loi anti-LGBTI, la Cour constitutionnelle met des personnes en danger*, 3 avril 2024 <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/04/uganda-court-fails-to-repeal-callous-anti-lgbti-law-puts-people-at-risk>

²² Amnesty International, Rapport annuel. <https://www.amnesty.org/fr/location/africa/west-and-central-africa/ghana/report-ghana/>

²³ Amnesty international, *Burkina Faso. La criminalisation des relations sexuelles consenties entre adultes de même sexe : un recul alarmant qui sape les dispositions progressistes du nouveau Code des personnes et de la famille*, 2 septembre 2025, Criminalisation des relations entre personnes de même sexe. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/09/burkina-faso-criminalization-same-sex-relations/>

²⁴ Le Monde, *Le Sénégal promulgue sa loi durcissant la répression de l'homosexualité*. https://www.lemonde.fr/international/article/2026/03/31/le-senegal-promulgue-sa-loi-durcissant-la-repression-de-l-homosexualite_6675655_3210.html

²⁵ Nations Unies, *L'ONU exhorte le Sénégal à ne pas promulguer une nouvelle loi anti-LGBT*, 18 mars 2026, <https://news.un.org/fr/story/2026/03/1158586>

²⁶ Amnesty International, *Hongrie : un nouveau projet de loi homophobe et transphobe*, 13 décembre 2025. <https://www.amnesty.fr/actualites/hongrie-un-nouveau-projet-de-loi-homophobe-sur-l-adoption>

²⁷ Cour de Justice de l'Union européenne, Arrêt récent : C-769/22 Commission / Hongrie, 21 avril 2026, https://curia.europa.eu/site/jcms/p1_1000082657/fr/arret-recent-c-769/22-commission-/hongrie

²⁸ Amnesty International, *UK: Amnesty intervenes in Supreme Court case on legal protections for trans people*, 25 novembre 2024 <https://www.amnesty.org.uk/latest/uk-amnesty-intervenes-supreme-court-case-legal-protections-trans-people/>



Des manifestants en faveur des droits des personnes trans, devant les locaux de la Commission pour l'égalité et les droits de l'homme à Glasgow pour protester contre des mesures jugées discriminatoires à l'égard des personnes transgenres, 2025. © Jeff J Mitchell / Getty Images via AFP

Le 21 mai 2026, Amnesty International UK a publié une analyse sur l'influence des organisations transphobes dans les médias et la politique nationale²⁹. Concernant le traitement médiatique, d'après l'analyse d'Amnesty International, quatre journaux britanniques ont publié 17 000 articles sur les « questions trans » en cinq ans, soit une moyenne de 9 articles par jour, sans donner la parole aux personnes concernées. Amnesty International recense ainsi plus de 50 organisations menant campagne pour restreindre les droits des personnes trans. Seules trois d'entre elles existaient avant 2017, ce qui souligne la rapidité et l'ampleur de leur croissance ces dernières années.

En Slovaquie en septembre 2025, le Parlement a adopté plusieurs modifications de la Constitution, qui menacent fortement l'égalité des genres. Les autorités avaient proposé en avril 2025 une série d'amendements visant à inscrire dans la Constitution la reconnaissance exclusive de deux sexes

— masculin et féminin — et à restreindre le droit à l'adoption aux seuls couples hétérosexuels mariés. Alors que la législation actuelle ne reconnaît déjà ni le genre, ni l'identité de genre, ces modifications rendent toute reconnaissance juridique quasiment impossible pour les personnes intersexuées, non binaires et trans³⁰.

En Turquie, plusieurs projets de loi mettent en péril les droits des personnes LGBTI+ sous le prétexte fallacieux de protéger « les bonnes mœurs » et « l'institution familiale », ces mesures constituent une violation grave de l'obligation qui incombe aux autorités turques de respecter, de protéger et de garantir les droits humains des personnes LGBTI+ et de leurs allié-es sans discrimination. Encore aujourd'hui, les autorités interdisent illégalement les marches des fiertés, réduisant les espaces d'expression et de visibilité des personnes concernées³¹.

²⁹ Amnesty International, *Like a snowball: the growth and impact of the gender critical movement in the UK*, 21 mai 2026, <https://www.amnesty.org.uk/knowledge-hub/all-resources/like-a-snowball/>

³⁰ Amnesty International, *Slovaquie. L'adoption d'amendements constitutionnels draconiens par le Parlement est un pas vers l'érosion des droits humains*, 26 septembre 2025. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/09/slovakia-parliaments-approval-of-draconian-constitutional-amendments-is-a-step-towards-erosion-of-human-rights/>

³¹ Amnesty International, *Turquie. Les dispositions divulguées qui criminaliseraient les personnes LGBTI « ne doivent en aucun cas être intégrées dans la législation*, 17 octobre 2025, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/10/turkiye-leaked-proposals-that-would-criminalize-lgbti-people-must-never-see-the-light-of-day-2/>

Focus : L'idéologie de genre³²

Dès son entrée en fonction en janvier 2025, le président américain Donald Trump a pris un décret visant à défendre les femmes « contre l'extrémisme de l'idéologie du genre »³³. Ce terme, employé par des figures politiques et des groupes religieux, entre autres, est devenu un raccourci utilisé pour attaquer divers aspects de la sexualité, des normes de genre progressistes et du droit de disposer de son corps. En 1997, le Vatican a fait référence à l'« idéologie du genre » pour affirmer que les rôles entre les hommes et les femmes étaient biologiquement déterminés, « naturels » et immuables³⁴. Le même argument a été utilisé à d'innombrables reprises depuis lors, toute tentative de remise en question étant considérée comme une attaque contre les « traditions » et les « valeurs familiales ».

Depuis que l'expression « idéologie du genre » est entrée dans le discours public, elle a été utilisée pour restreindre les droits à l'autonomie corporelle, à la vie privée, à l'expression, à la santé et divers autres droits des femmes, des filles et des personnes LGBTI+. Par conséquent, l'éducation complète à la sexualité, les droits sexuels et reproductifs, les droits des personnes LGBTI+, l'acceptation de configurations familiales diverses, les initiatives visant à traiter la violence fondée sur le genre de manière globale, la prévention du VIH et toute une série d'autres questions ont subi des revers³⁵.

Cependant, étant donné que le genre est construit socialement et que sa manifestation évolue au fil du temps, il est nécessaire de révéler ce que cette peur panique artificielle recouvre réellement : une tentative de contrarier les revendications de différents groupes en faveur d'une structure sociale, économique et politique plus équitable et non discriminatoire.

// Droits sexuels et reproductifs

L'avortement, la contraception et l'éducation à la sexualité sont explicitement désignés comme des droits à combattre, tant au niveau national qu'international, par les mouvements anti-genre.

L'accès à la contraception est remis en cause par des restrictions légales, par le financement et la promotion de services alternatifs (abstinence, méthodes dites « naturelles »), qui compromettent l'autonomie des femmes et leur droit à une information médicale complète (désinformation sur les sites internet et les plateformes numériques).

L'éducation à la sexualité est présentée comme une menace pour l'enfance et l'autorité parentale, ce qui justifie des tentatives de suppression ou de censure des programmes scolaires, au profit d'approches idéologiques et moralistes. Ces stratégies ont des effets durables sur la prévention des violences, l'accès à l'information, la santé sexuelle et reproductive des jeunes, et l'égalité de genre.

Un rapport du Planning familial publié en février 2026 identifie les offensives en cours dans plusieurs pays (Allemagne, Espagne, France, Hongrie, Italie et Suède) concernant l'éducation complète à la sexualité (ECS)³⁶. Plusieurs acteurs hétérogènes se mobilisent contre l'ennemi commun fédérateur désigné comme la prétendue « idéologie de genre », un « endoctrinement » imposé aux enfants³⁷.

En Pologne, l'avortement demeure quasiment interdit malgré les mobilisations importantes et les résistances³⁸. En Slovaquie, plusieurs efforts pour restreindre ou interdire l'accès à l'avortement ont été déployés au Parlement, avec au moins 20 projets de loi anti-avortement déposés entre 2018 et 2021³⁹. En Italie, la Première ministre italienne

³² Amnesty International, *Le genre, qu'est-ce que c'est ? Et pourquoi il est important de le comprendre*, 24 juin 2025, <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2025/06/what-is-gender-and-why-understanding-it-is-important/>

³³ The White House, Executive Order 14168, titled "Defending Women from Gender Ideology Extremism and Restoring Biological Truth to the Federal Government" 20 janvier 2025, <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/2025/01/defending-women-from-gender-ideology-extremism-and-restoring-biological-truth-to-the-federal-government/>

³⁴ Case, Mary Anne, "Trans Formations in the Vatican's War on "Gender Ideology"" (2019). Articles. 9669, https://chicagounbound.uchicago.edu/journal_articles/9669/

³⁵ Amnesty International, "Joint NGO submission in response to the call for input by the Independent Expert on protection against violence and discrimination based on sexual orientation and gender identity" 1^{er} Juillet 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/IOR40/3902/2021/en/>

³⁶ Planning familial, *L'offensive contre l'éducation complète à la sexualité - Cartographie des acteurs et analyse des stratégies d'opposition en Europe*, 23 février 2026, <https://www.planning-familial.org/fr/international/educationeurope>

³⁷ LeMonde, David Paternotte : La déstabilisation de l'ordre sexuel est un élément fondateur du discours antiggenre, 19 juillet 2019. https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/07/19/david-paternotte-la-destabilisation-de-l-ordre-sexuel-est-un-element-fondateur-du-discours-antiggenre_5491023_3232.html

³⁸ Amnesty International, *Un an après l'arrivée au pouvoir de Donald Tusk, pourquoi l'accès à un avortement sûr et légal reste-t-il un rêve lointain en Pologne*, 15 octobre 2024, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/10/a-year-after-tusk-came-to-power-why-is-access-to-safe-and-legal-abortion-still-a-distant-dream-in-poland/>

³⁹ Amnesty International, *Slovaquie. Les modifications proposées de la Constitution saperaient les droits des personnes LGBTIQ+ et constitueraient un recul pour l'égalité des genres*, 8 avril 2025, <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2025/04/slovakia-proposed-constitutional-amendments-would-crush-the-rights-of-lgbtqi-people-and-be-a-backward-step-for-gender-equality/>

Georgia Meloni, arrivée au pouvoir en 2022 avec le mot d'ordre « Dieu, la patrie et la famille », et son parti politique ont par exemple mené des initiatives législatives pour permettre à des groupes anti-avortement, ou qui « soutiennent la maternité », d'accéder à des centres de conseil par lesquels les personnes enceintes doivent obligatoirement passer si elles souhaitent avorter légalement⁴⁰.

Focus : États-Unis, la mise en œuvre des politiques anti-avortement

Aux États-Unis depuis 2022, la suppression du droit constitutionnel à l'avortement a entraîné des interdictions ou restrictions sévères dans de nombreux États, avec des conséquences immédiates sur l'accès aux soins, en particulier pour les femmes les plus précaires et vivant dans des zones éloignées⁴¹. Un rapport d'Amnesty USA a permis de montrer le rôle que les plateformes numériques jouent dans l'amplification de la désinformation genrée. Des plateformes

telles que Facebook, Instagram et TikTok suppriment des contenus liés à l'avortement empêchant l'accès à des informations essentielles⁴².

En janvier 2026, l'administration Trump a étendu la « Global Gag Rule » (également appelée « Politique de Mexico »), une politique étrangère étatsunienne dangereuse et néfaste qui empêche le financement international d'organisations proposant des services de conseil et d'éducation sur l'avortement sans risque, en élargissant considérablement sa portée et son impact. Cette extension affecte directement les organisations œuvrant dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, ainsi que celles qui soutiennent les initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI), les droits des personnes LGBTIQ+ et l'accès à la contraception. La Global Gag Rule étendue s'applique à l'ensemble de l'aide étrangère non militaire, y compris l'aide bilatérale entre gouvernements, les financements multilatéraux et les ONG basées aux États-Unis⁴³.



Manifestation d'AI USA en faveur du droit à l'avortement près de la Cour suprême à Washington, D.C, 2024. © Lauren Murphy/AI USA

⁴⁰ Amnesty International, *Tre anni di governo Meloni: diritti in caduta libera*, 17 décembre 2025 <https://www.amnesty.it/tre-anni-di-governo-meloni-diritti-in-caduta-libera/>

⁴¹ Amnesty International, *États-Unis. Les interdictions et restrictions concernant l'avortement ont de vastes répercussions négatives et portent atteinte aux droits humains*, 5 août 2024, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/08/usa-abortion-bans-restrictions-cause-extensive-harm-violate-human-rights/>

⁴² Amnesty International, *Obstacles au droit de disposer de son corps : Des informations sur l'avortement supprimées des réseaux sociaux après l'annulation de l'arrêt Roe c. Wade*, 11 juin 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr51/7756/2024/en/>

⁴³ Amnesty International, *The Global Gag Rule*, <https://www.amnestyusa.org/the-global-gag-rule/>

// Restrictions de l'espace pour la société civile

Ces offensives s'inscrivent dans un contexte plus large de rétrécissement de l'espace civique. Les défenseur-es des droits humains, les journalistes, les soignant-es ainsi que les associations féministes et LGBTI+ font l'objet de campagnes de harcèlement, de dénigrement et d'intimidation. Ces attaques visent à délégitimer leur travail, à les présenter comme des acteurs « idéologiques » ou « ennemis du peuple », et à restreindre leur capacité d'action. Les mouvements LGBTI+ et de défense des droits des femmes sont confrontés à une baisse importante de leurs subventions publiques – alors que le financement privé des mouvements anti-genre augmente⁴⁴.

Le droit de manifester et la liberté d'association font également l'objet d'atteintes croissantes en Europe, à travers des restrictions administratives, des coupes de subventions et l'adoption de lois ciblant spécifiquement les organisations de défense des droits humains.

En Géorgie, des femmes manifestantes ont été confrontées en 2025 à une escalade de violences, de harcèlement et de représailles fondées sur le genre, dans un contexte de répression accrue des mobilisations féministes et citoyennes⁴⁵.

En Hongrie, les autorités s'en prennent directement à la liberté de réunion pacifique : des organisateur-ices de la Marche des Fiertés ont fait l'objet de poursuites, tandis que les forces de l'ordre menacent d'interdire ou de restreindre les événements, en violation des obligations internationales du pays⁴⁶.

En Pologne, les militant-es du centre d'avortement ABOTAK à Varsovie sont régulièrement la cible de harcèlement et d'intimidations de la part de groupes anti-avortement manifestant devant les locaux, cherchant à entraver l'accès effectif aux droits sexuels et reproductifs⁴⁷. En 2023, la défenseuse des droits humains Justyna Wydrzyńska a été condamnée à huit mois de service d'intérêt

général pour avoir aidé une femme enceinte à obtenir des pilules abortives⁴⁸.

Par ailleurs, les soignant-es et professionnel-les de santé sont de plus en plus exposé-es à des pressions, des menaces et des campagnes de dénigrement en raison de leur rôle dans la fourniture de soins essentiels, ce qui porte atteinte à la fois à leurs droits et à l'accès des populations à des services de santé sûrs et dignes⁴⁹.

Les restrictions juridiques, politiques à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association font que de nombreuses personnes LGBTI+ et des femmes ne peuvent se mobiliser et défendre leurs droits et libertés fondamentales.

L'espace civique est aussi menacé en ligne, et les violences fondées sur le genre sont également facilitées par la technologie, c'est-à-dire les actes par lesquels la technologie est utilisée pour nuire aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTI+. Ces violences sont profondément ancrées et reproduisent des inégalités de genre. Elles peuvent prendre plusieurs formes, par exemple des menaces physiques, du harcèlement en ligne, l'utilisation abusive de vidéos ou d'images.

Bien que les violences fondées sur le genre facilitées par la technologie aient des conséquences pour toutes les femmes, les filles et les personnes LGBTI+ sont particulièrement confrontées à des formes intersectionnelles de discriminations et de marginalisation systémique, notamment fondées sur la couleur de peau, le handicap, la religion, la caste, l'origine ethnique, l'âge, la classe sociale, l'origine rurale ou urbaine, entre autres, et peuvent être confrontées à des formes uniques et exacerbées de violences fondées sur le genre en ligne facilitées par la technologie. Ces violences peuvent entraîner de graves préjudices psychologiques avec un impact sur la santé mentale des personnes. Les violences fondées sur le genre facilitées par la technologie constituent une grave

⁴⁴ UN Women, *LGBTIQ+ communities and the anti-rights pushback: 5 things to know*, 28 mai 2024, <https://www.unwomen.org/en/news-stories/explainer/2024/05/lgbtiq-communities-and-the-anti-rights-pushback-5-things-to-know> et AWID, *Where is the Money? An Evidence-Driven Call to Resource Feminist Organizing*, octobre 2025, <https://www.awid.org/fr/witm>

⁴⁵ Amnesty International, *Géorgie. Les manifestantes de plus en plus ciblées par des violences et des représailles liées au genre*, 23 mai 2025, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/05/georgia-women-protesters-are-targeted-with-escalating-violence-and-gender-based-reprisals/>

⁴⁶ Amnesty International, *Hongrie. Plus de 120 000 personnes originaires de 73 pays défendent la marche des fiertés de Budapest*, 25 juin 2025, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/06/hungary-more-than-120000-people-from-73-countries-speak-up-for-budapest-pride/> et Amnesty International, *Hongrie : Un organisateur de la marche des fiertés de pécs risque des poursuites*, 18 novembre 2025, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur27/0495/2025/fr/>

⁴⁷ Safe Abortion Women's rights, *POLAND – Attacker who poured acid on ABOTAK Abortion Center got caught*, 5 décembre 2025, <https://www.safeabortionwomensright.org/news/poland-attacker-who-poured-acid-on-abotak-abortion-center-got-caught/>

⁴⁸ Amnesty International, *Pologne. L'enquête visant une femme médecin qui a pratiqué un avortement tardif pourtant légal doit être close*, 28 août 2025, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/08/poland-end-investigation-into-conduct-of-doctor-who-provided-a-lawful-late-term-abortion/>

⁴⁹ Amnesty International, *Un mouvement inarrêtable. Appel mondial en faveur de celles et ceux qui défendent le droit à l'avortement*, 24 novembre 2023, POL 40/7420/2023, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol40/7420/2023/fr/>

menace pour l'expression et le militantisme des femmes, des filles et des personnes LGBTI+. Plusieurs recherches menées récemment par Amnesty International, en Thaïlande⁵⁰, en Ouganda⁵¹ et au Canada⁵² révèlent d'ailleurs les atteintes aux droits notamment pour les personnes militantes pour les droits des femmes et des droits LGBTI+.

// Les espaces multilatéraux sous pression

À l'échelle internationale, une coalition transnationale d'acteurs étatiques et non étatiques opposés à l'égalité de genre exerce des pressions multilatérales croissantes pour redéfinir les normes internationales relatives aux droits humains depuis de nombreuses années. Ils investissent plusieurs espaces multilatéraux et cherchent à affaiblir les engagements pris dans des enceintes comme l'ONU ou l'Union européenne, notamment lors de la Commission de la condition de la femme (CSW) qui se tient en mars chaque année, en contestant la légitimité des concepts de genre, d'égalité ou de droits sexuels et reproductifs. Cette stratégie vise à vider progressivement le droit international de sa substance protectrice. Les négociations lors de la Commission qui s'est tenue en 2026 ont une nouvelle fois révélé les manœuvres de certains États dont les États-Unis, la Russie, l'Argentine et l'Arabie Saoudite pour faire échouer les conclusions. Dans une manœuvre de procédure de dernière minute, les États-Unis ont proposé des modifications sur le texte de conclusion de la conférence « Garantir et renforcer l'accès à la justice pour toutes les femmes et les filles » affirmant que le texte contenait encore des passages « prêtant à controverse » et des écueils « idéologiques »⁵³.

Le 13 février 2025, 23 organisations internationales ont partagé une contribution commune⁵⁴ en réponse au rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles au Conseil des droits de l'homme intitulé « Formes de violence fondée sur le sexe à l'encontre des femmes et des filles : nouvelles frontières et enjeux émergents »⁵⁵. Les 23 organisations alertent sur une tentative de redéfinition des violences en se basant uniquement sur le « sexe » biologique, au détriment du « genre », ce qui constitue une régression en matière de droits humains et risque d'exclure certaines personnes (notamment trans, intersexes, non binaires) des protections existantes. Ce positionnement de la Rapporteuse « constitue un dangereux recul, en particulier, mais pas uniquement, dans le contexte de la lutte contre la violence. Cela sape des décennies de militantisme féministe, de preuves scientifiques et de progrès juridiques, et risque d'exclure les populations vulnérables des protections essentielles. La violence à l'égard des femmes et des filles doit être traitée dans le cadre d'une approche intersectionnelle et inclusive fondée sur le genre, comme le prévoient plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits humains »⁵⁶.

D'autres espaces sont ainsi investis voire créés pour faire avancer l'agenda anti-droits de certains États. Depuis 2020, « la Déclaration de consensus de Genève sur la promotion de la santé de la femme et le renforcement de la famille » initiée sous le premier mandat de Donald Trump est ouvertement contre le droit à l'avortement et rappelle que « la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État »⁵⁷. En 2025, quarante États ont rejoint cette déclaration. Ces coalitions mettent en danger le droit international et menacent les espaces de dialogues internationaux.

⁵⁰ Amnesty International, *Thaïlande. Avec le soutien de l'État, la violence numérique réduit au silence les femmes et les personnes LGBTI militantes*, 16 mai 2024, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/05/thailand-state-backed-digital-violence-silence-women-lgbti-activists/>

⁵¹ Amnesty International, *Ouganda. La criminalisation réduit l'espace civique en ligne pour les personnes LGBTQ*, 23 octobre 2024 <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/10/uganda-criminalization-shrinks-online-civic-space-for-lgbtq-people-report/>

⁵² Amnesty International, *Canada : « La haine est intersectionnelle » Violences en ligne liées au genre et xénophobes contre les femmes et les personnes 2elgbti+ racisées au Canada*, 4 mai 2026, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr20/0939/2026/fr/>

⁵³ Amnesty International, *Monde. Les États soutiennent très largement la feuille de route de l'ONU sur les droits des femmes et leur accès à la justice, malgré des tentatives visant à faire échouer les négociations*, 12 mars 2026, <https://www.amnesty.fr/communiqués/monde-les-etats-soutiennent-tres-largement-la-feuille-de-route-de-lonu-sur-les-droits-des-femmes-et-leur-acces-a-la-justice-malgre-des-tentatives-visant-a-faire-echouer-les-negociations/>

⁵⁴ Amnesty International, *Joint submission to the UN Special Rapporteur on violence against women and girls*, 13 février 2025, <https://www.amnesty.org/fr/documents/ior40/9011/2025/en/>

⁵⁵ Nations Unies, *Appel à contributions pour le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles au Conseil des droits de l'homme « Formes de violence fondée sur le sexe à l'encontre des femmes et des filles : nouvelles frontières et enjeux émergents »*, 16 juin 2025, <https://www.ohchr.org/fr/calls-for-input/2025/call-input-report-special-rapporteur-violence-against-women-and-girls-hrc>

⁵⁶ Amnesty International, *Joint submission to the UN Special Rapporteur on violence against women and girls*, 13 février 2025, <https://www.amnesty.org/fr/documents/ior40/9011/2025/en/>

⁵⁷ Déclaration de consensus de Genève sur la promotion de la santé de la femme et le renforcement de la famille <https://docs.un.org/fr/A/75/626>

Des attaques ciblées en France

Des dynamiques similaires tentent de porter atteinte aux droits des femmes et des personnes LGBTI+ en France. Il est essentiel de pouvoir les recenser et les nommer pour mieux les contrer et renforcer les espaces de résistance.

Remise en cause des droits des femmes et de l'égalité de genre

L'offensive s'inscrit dans un contexte de montée des discours réactionnaires, qui visent notamment à délégitimer les droits acquis pour réhabiliter des normes patriarcales et à réduire la portée des politiques publiques d'égalité, comme nous l'avons vu, concernant les attaques contre la Convention d'Istanbul.

// L'éducation à la vie affective et sexuelle dans le viseur des mouvements anti-genre en France

Depuis la loi du 4 juillet 2001, le Code de l'éducation prévoit au moins trois séances annuelles d'éducation à la sexualité pour tous les élèves, de l'école au lycée⁵⁸. Pourtant, plus de vingt ans après, cette obligation reste largement inappliquée : moins de 15% des élèves en primaire et au lycée, et moins de 20% au collège, bénéficient effectivement de ces séances selon un rapport de 2021 de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche⁵⁹. Face à cette carence, le Planning familial, Sidaction et SOS Homophobie se sont mobilisés depuis fin 2022 pour obtenir l'application de la loi et fédérer d'autres organisations expertes.

À la rentrée 2025, grâce à la mobilisation d'associations, un programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) a été élaboré et mis en œuvre. Il vise ainsi à renforcer et harmoniser l'éducation à ces sujets sur l'ensemble du territoire.

Ces mobilisations et cette avancée ont créé de fortes oppositions de la part de collectifs comme SOS Éducation⁶⁰ et Parents Vigilants⁶¹, qui ont exercé des pressions sur le gouvernement rédacteur du programme jusqu'à obtenir la suppression de termes comme celui de transphobie⁶². Ces collectifs exercent toujours des pressions locales contre son déploiement et des actions d'intimidations vis-à-vis des associations qui interviennent dans les établissements scolaires en publiant les noms des établissements scolaires et ceux des enseignant-es notamment⁶³. L'association Parents Vigilants a été créée par le parti politique Reconquête et tient des propos homophobes, racistes et xénophobes. Sur le compte X de l'association, des projets qui susciteraient un « endoctrinement LGBT » sont régulièrement épinglés.

Ces pressions et intimidations contribuent à fragiliser durablement les associations qui mènent un travail essentiel et reconnu sur le terrain, en entravant leurs interventions dans les établissements scolaires et en compromettant l'accès effectif des élèves à une éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, conforme au cadre légal.

⁵⁸ LOI n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000222631/>

⁵⁹ Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, *Éducation à la sexualité en milieu scolaire*, juillet 2021, https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/286398_0.pdf

⁶⁰ <https://soseducation.org/>

⁶¹ <https://www.parents-vigilants.fr/>

⁶² Libération, *Décryptage Education sexuelle à l'école : la notion de «transphobie» disparaît du programme officiel*, 6 février 2025, https://www.liberation.fr/societe/education/education-sexuelle-a-lecole-la-notion-de-transphobie-disparait-du-programme-officiel-20250206_AY2YRFKXYJCBHAYXWXCDK5FRA/

⁶³ Politis, *Éducation à la sexualité : un programme sous haute tension*, 29 janvier 2025, <https://www.politis.fr/articles/2025/01/societe-education-a-la-sexualite-un-programme-sous-haute-tension/>

// Le sexisme en augmentation chez les jeunes

L'un des leviers centraux de l'offensive anti-genre consiste à décrédibiliser la notion même de genre, présentée comme une idéologie ou comme une menace pour l'ordre social. Sur les réseaux sociaux, des influenceur-euses promeuvent le modèle « tradwife », qui valorise un retour assumé au travail domestique, à la hiérarchie conjugale et à la dépendance économique des femmes à l'égard de leur mari et bénéficient d'une grande présence sur les différentes plateformes. La « manosphère » constitue également un facteur d'alerte majeur auprès des jeunes hommes et des adolescents comme le dénonce un rapport du Secrétaire général des Nations unies en 2024⁶⁴. « La « manosphère » est un ensemble décentralisé et inter-plateformes de communautés en ligne, comme des groupes de discussion, des forums et des blogs, unis par leur opposition au féminisme »⁶⁵. Dans ces espaces, les hommes sont présentés comme les victimes d'un ordre social prétendument dominé par les femmes, et les droits des femmes sont dépeints comme une menace ou une injustice à leur encontre. Ils véhiculent des stéréotypes qui contribuent à la normalisation et à la légitimation des violences à l'égard des femmes. Le masculinisme est une idéologie anti-féministe qui exhorte les hommes à revendiquer leur domination et leur autorité, notamment sur les femmes, les filles et personnes LGBTI+. La chercheuse Stéphanie Lamy définit les masculinismes comme un ensemble d'idéologies de suprémacisme masculin, qui sont opérationnelles dans des milieux radicaux où ils prônent la violence à l'égard des femmes et des minorités de genre, avec pour finalité d'asseoir la domination masculine⁶⁶.

Cette stratégie trouve un terrain propice dans un contexte d'augmentation du sexisme, particulièrement chez les jeunes, documenté par les travaux récents du Haut Conseil à l'Égalité (HCE) : « Un

constat alarmant se dessine : en France, 17 % des personnes âgées de 15 ans et plus, soit près de 10 millions d'individus, adoptent des attitudes relevant du sexisme hostile. Ce phénomène, marqué par une dévalorisation systématique des femmes, une méfiance à leur égard et parfois une justification de comportements discriminatoires ou violents, ne se limite pas à une frange marginale de la société. Il traverse l'ensemble des catégories sociales avec toutefois des intensités variables ». Le rapport du HCE parle de « fracture générationnelle » : « plus de la moitié des femmes (54 %) pense qu'il est plus désavantageux d'être une femme et cette perception est encore plus marquée chez les jeunes femmes (75 %). A l'inverse, les jeunes hommes sont nettement moins nombreux à reconnaître l'existence d'inégalités (42 %, soit 33 points de moins que chez les jeunes femmes) »⁶⁷.

// Attaques masculinistes ciblant les associations et les dispositifs de protection

Des organisations féministes sont confrontées à une multiplication d'attaques issues des sphères masculinistes notamment avec des stratégies visant à saturer volontairement des dispositifs essentiels, comme la ligne d'écoute 3919, par des appels malveillants organisés⁶⁸. Ce sont les paroles des femmes victimes de violences qui sont directement menacées par ces stratégies d'invisibilisation et de menaces directes pour leur protection. Ne pas réussir à joindre la ligne d'écoute pour celles qui en ont besoin, c'est potentiellement les mettre en danger et nier les violences subies.

La délégation en charge des droits des femmes au Sénat conduit un travail d'analyse depuis le 27 novembre 2025 sur la « montée en puissance des réseaux et mouvements masculinistes » qui permet de rendre compte de l'hétérogénéité de ces espaces et leur impact sur les droits des femmes⁶⁹.

⁶⁴ Nations Unies, *Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : violence contre les femmes et les filles facilitée par les technologies*, 8 octobre 2024, <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2024-10/a-79-500-sg-report-ending-violence-against-women-and-girls-2024-fr.pdf>

⁶⁵ Nations Unies, *Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : violence contre les femmes et les filles facilitée par les technologies*, 8 octobre 2024, <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2024-10/a-79-500-sg-report-ending-violence-against-women-and-girls-2024-fr.pdf>

⁶⁶ Conseil économique social et environnemental, https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2026/2026_12_strategies_anti_genre.pdf

⁶⁷ Haut Conseil à l'Égalité, *Rapport 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France : la menace masculiniste*, 21 janvier 2026 <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/rapport-2026-sur-letat-des-lieux-du-sexisme-en-france-la-menace-masculiniste>

⁶⁸ Le Monde, Des appels malveillants saturent la ligne d'écoute du 3919, le ministre de l'intérieur dénonce une « menace masculiniste décomplexée » 10 février 2026, https://www.lemonde.fr/societe/article/2026/02/10/des-appels-malveillants-saturent-la-ligne-du-3919-le-ministre-de-l-interieur-denonce-une-menace-masculiniste-decomplexee_6666184_3224.html

⁶⁹ Sénat, <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-aux-droits-des-femmes-et-a-legalite-des-chances/controle-en-clair/montee-en-puissance-des-reseaux-et-mouvements-masculinistes.html>

// Radicalisation des sphères « incel » (« célibataires involontaires »)

Les idéologies masculinistes les plus radicalisées, notamment dans les sphères incel, constituent aujourd'hui un risque social majeur. En témoignent plusieurs projets d'attentats fomentés par des hommes issus de cette mouvance qui ont été déjoués en France. Leurs réseaux en ligne diffusent des récits structurés autour de la haine des femmes et de la légitimation de la violence. La circulation de ces contenus renforce les dynamiques de radicalisation violente et constitue désormais un enjeu de sécurité publique avec des projets d'attentat⁷⁰.

// Collectif anti-genre : l'exemple de Némésis

Le collectif Némésis se réclame d'un « féminisme identitaire » pour défendre « les femmes occidentales »⁷¹. Il vise particulièrement les étrangers, désignés comme intrinsèquement dangereux pour les femmes. Le collectif mène régulièrement des actions de communication provocatrices promouvant des messages contraires aux droits humains. Il organise par exemple le déploiement de banderoles et la diffusion de visuels véhiculant des messages racistes et appelant à la « remigration » des populations extra-européennes⁷². Les messages du collectif relaient uniquement sur ce positionnement raciste et xénophobe et ne promeut pas d'autres recommandations sur les droits des femmes. Il est soutenu régulièrement par certains responsables politiques notamment des partis Reconquête et Rassemblement national, qui reçoivent des représentantes du Collectif et communiquent à ce sujet. Le ministre de l'Intérieur de l'époque, Bruno Retailleau, avait salué leurs actions en janvier 2025 : « Bravo pour votre combat. Vous savez que j'en suis très proche »⁷³.

Des enquêtes journalistiques ont mis en lumière les modalités de financement du collectif qui bénéficie d'un financement public indirect via le

dispositif de défiscalisation des dons, après s'être déclaré d'« intérêt général » via sa fondation⁷⁴.

Les atteintes aux droits des personnes LGBTI+

Les droits des personnes LGBTI+ constituent l'une des cibles privilégiées des mouvements anti-genre, qui mobilisent sur le sujet des stratégies variées : narratifs anxigènes centrés sur la « protection des enfants », attaques directes contre des associations locales, et banalisation – voire promotion – de pratiques illégales telles que les thérapies de conversion. En France, ces dynamiques s'inscrivent plus globalement dans un climat de progression des infractions anti-LGBTI+ comme en témoignent les derniers chiffres du ministère de l'Intérieur⁷⁵ : « En 2025, les infractions anti-LGBTI+ enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales ont progressé de 2 % sur un an, après avoir augmenté en moyenne de 13 % par an sur la période 2016-2024. 64 % de ces 4900 infractions sont des crimes ou des délits et sont en hausse de 4 % sur un an ». L'association SOS Homophobie publie chaque année un rapport pour dresser un état des lieux des violences, discriminations et obstacles auxquels sont confrontées les personnes lesbiennes, gays, bies, trans et intersexes en France. Dans son trentième rapport annuel, SOS homophobie rapporte 1771 témoignages de LGBTIphobies via ses dispositifs d'écoute téléphonique et de tchat en ligne⁷⁶.

// Campagnes anti-trans et narratifs de « protection des enfants »

Les campagnes contre les droits des personnes trans s'appuient fortement sur une rhétorique de « la protection de l'enfance », mobilisée par des

⁷⁰ Science Po- Cevipof, *Projet d'attentat « incel » déjoué : décrypter le danger masculiniste*, 10 juillet 2025, <https://www.sciencespo.fr/cevipof/fr/actualites/projet-d-attentat-incele-dejoue-decrypter-le-danger-masculiniste/> et Médiapart, *Un masculiniste d'extrême droite planifiait une tuerie de masse à Bordeaux*, 23 mai 2024, <https://www.mediapart.fr/journal/france/230524/un-masculiniste-d-extreme-droite-planifiait-une-tuerie-de-masse-bordeaux>

⁷¹ <https://www.collectif-nemesis.com/manifeste>

⁷² <https://www.collectif-nemesis.com/actions>

⁷³ France Info, *On vous présente le collectif d'extrême droite Némésis, dont le ministre Bruno Retailleau a salué le "combat"*, 24 janvier 2025 <https://www.franceinfo.fr/societe/on-vous-presente-le-collectif-d-extreme-droite-nemesis-dont-le-ministre-bruno-retailleau-a-salue-le-combat-7034237.html> et Médiapart, *Du RN aux néofascistes violents, Némésis au carrefour des extrêmes droites*, 24 février 2026, <https://www.mediapart.fr/journal/politique/240226/du-rn-aux-neofascistes-violents-nemesis-au-carrefour-des-extremes-droites>

⁷⁴ Libération, *Financement de Stérin, dons défiscalisés et merchandising raciste : le business du collectif Némésis*, 1 avril 2026, https://www.liberation.fr/politique/financement-de-sterin-dons-defiscalises-et-merchandising-raciste-le-business-du-collectif-nemesis-20260401_H5SYCENUJBB6C2RSJONJL702Y/ et La Croix, *Le collectif d'extrême droite Némésis dans le viseur de la commission des finances*, 2 avril 2026 <https://www.la-croix.com/politique/le-collectif-d-extreme-droite-nemesis-dans-le-viseur-de-la-commission-des-finances-20260402>

⁷⁵ Ministère de l'Intérieur 13 mai 2026, <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-infractions-anti-LGBT-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-tres-legere-augmentation-en-2025>

⁷⁶ SOS Homophobie <https://www.sos-homophobie.org/informer/rapport-annuel-lgbtiphobies>

acteurs conservateurs et relayée récemment dans des projets législatifs. Plusieurs propositions de lois ont été mises à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et du Sénat portant atteinte aux droits des personnes mineures trans⁷⁷. La rhétorique utilisée est particulièrement attentatoire à la dignité et aux droits humains des personnes trans et non-binaires en utilisant la désinformation et la théorie du complot sur les transitions de genre.

Ces discours qualifient les transitions de genre de « danger » ou d'« embrigadement », et les personnes trans de « menace pour la société ou l'enfance », au mépris du consensus scientifique et des recommandations internationales⁷⁸. Ils s'inscrivent dans une démarche d'invisibilisation des personnes concernées, des associations qui les accompagnent et des recommandations qu'elles portent.

La rhétorique anti-trans vise également les droits des personnes intersexes en se basant sur l'idée qu'il n'existerait que deux corps binaires « homme » ou « femme » parfaitement différents et soi-disant complémentaires. Ce discours ne vise pas seulement l'identité de genre, mais plus largement l'autonomie corporelle. Les mêmes mesures qui prétendent limiter les soins d'affirmation de genre pour les personnes trans peuvent aussi maintenir ou légitimer des chirurgies non consenties sur des enfants intersexes.

// Violences et intimidations visant les associations LGBTI+

Depuis plusieurs mois, une inquiétante vague de violences et de dégradations vise des lieux emblématiques de la vie associative LGBTI+ en France. À Lille, Lyon, Le Mans, Maubeuge ou encore

Rennes, des centres LGBTI+ ont été vandalisés, cambriolés ou recouverts d'inscriptions haineuses. Ces attaques répétées ne relèvent plus de faits isolés : elles trahissent un climat de violence et d'impunité croissante.

À Lyon, en mars 2026, le Centre LGBTI+ a été ciblé par une infiltration menée par le collectif Eros, qui affirme vouloir « lutter contre les dérives idéologiques woke et LGBT ». Ce groupe a diffusé une vidéo réalisée à l'insu des personnes présentes, provoquant ensuite une vague de menaces, d'insultes et de harcèlement en ligne visant notamment une bénévole⁷⁹. À Rennes, en mai 2025, le centre LGBTI+ Iskis a été visé par plusieurs actes de vandalisme, notamment des jets de peinture et des tags insultants juste avant la marche des Fiertés⁸⁰. Au Mans, le local de l'association Homogène qui lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité des droits a été visé par des tags homophobes⁸¹. Ces attaques visent à créer un climat hostile pour décourager la mobilisation, entraver l'action des associations, et affaiblir la visibilité des personnes LGBTI+.

// Promotion de pratiques interdites : les thérapies de conversion

Bien que les thérapies de conversion soient interdites en France depuis 2022, des enquêtes montrent qu'elles continuent d'être pratiquées, soutenues ou légitimées par certains groupes religieux ou influenceurs publics. Une enquête publiée en 2025 par Stop Homophobie⁸² révèle la persistance de ces pratiques dangereuses, malgré leur caractère illégal⁸³, le manque de contrôle et l'absence de sanction.

⁷⁷ Sénat, *Proposition de loi visant à encadrer les pratiques médicales mises en œuvre dans la prise en charge des mineurs en questionnement de genre*, 19 mars 2024, <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl23-435.html>, et Assemblée nationale, *Proposition de loi visant à protéger les mineurs contre certaines pratiques médicales et chirurgicales en matière de « transition de genre »*, n° 2504, déposée le jeudi 11 avril 2024, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/16b2504_proposition-loi#

⁷⁸ Défenseur des droits, *Avis du Défenseur des droits n°24-05 relatif à la proposition de loi n°435 visant à encadrer les pratiques médicales mises en œuvre dans la prise en charge des mineurs en questionnement de genre*, 6 mai 2024 https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=22202 ; Haute autorité de Santé, *Transition de genre : la HAS publie les premières recommandations sur la prise en charge médicale de l'adulte*, 18 juillet 2025, https://www.has-sante.fr/jcms/p_3636602/en/transition-de-genre-la-has-publie-les-premieres-recommandations-sur-la-prise-en-charge-medical-de-l-adulte

⁷⁹ Rue 89 Lyon, « Notre bénévole a peur » : le centre LGBTI+ Lyon ciblé par une caméra cachée de l'extrême droite, 3 mars 2026 <https://www.rue89lyon.fr/2026/03/03/notre-benevole-peur-centre-lgbti-lyon-cible-extreme-droite/> et Le Progrès, « Certaines personnes ont peur de venir » : le centre LGBTI+ de Lyon une nouvelle fois visé, 5 janvier 2026, <https://www.leprogres.fr/faits-divers-justice/2026/01/05/certaines-personnes-ont-peur-de-venir-le-centre-lgbti-de-lyon-une-nouvelle-fois-vise>

⁸⁰ Le Télégramme, « Un contexte d'intimidation » : à Rennes, le milieu LGBT inquiet à quelques jours de la Marche des fiertés, 5 juin 2025 <https://www.letelegramme.fr/ille-et-vilaine/rennes-35000/un-contexte-dintimidation-a-rennes-le-milieu-lgbt-inquiet-a-quelques-jours-de-la-marche-des-fiertes-6829388.php>

⁸¹ Stop Homophobie, *Au Mans, le local de l'association LGBT+ Homogène de nouveau visé par des tags homophobes*, 24 février 2026, <https://www.stophomophobie.com/au-mans-le-local-de-lassociation-lgbt-homogene-de-nouveau-vise-par-des-tags-homophobes/>

⁸² Stop Homophobie, *Trois ans après l'interdiction, les thérapies de conversion persistent en France*, 26 septembre 2025 <https://www.stophomophobie.com/trois-ans-apres-linterdiction-les-therapies-de-conversion-persistent-en-france/>

⁸³ LOI n° 2022-92 du 31 janvier 2022 interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045097703>

Les droits sexuels et reproductifs en France

// Une offensive institutionnelle et de déstabilisation

En France, les droits sexuels et reproductifs, particulièrement l'accès à l'Interruption volontaire de grossesse (IVG) font l'objet de différentes attaques combinant actions locales, pressions politiques, campagnes de désinformation et stratégies transnationales.

L'intimidation des élu-es est une technique de déstabilisation. Lors des débats parlementaires sur le droit à l'avortement – sur les délais pour avorter en 2022 ou concernant la constitutionnalisation en 2024 – des élu-es ont reçu des courriers contenant des fœtus en plastique pour convaincre les responsables de voter contre, une tactique revendiquée par l'ECLJ⁸⁴, le Centre européen pour le droit et la justice – organisation européenne ouvertement anti-avortement.

Les attaques contre les structures du Planning familial se sont elles aussi multipliées ces dernières années. À Strasbourg, le Planning familial du Bas-Rhin a été visé par plusieurs actes de vandalisme en quelques semaines, notamment en janvier et mars 2026⁸⁵. Les tags et autocollants anti-avortement, contenant de fausses informations et des attaques visant les médecins, ont été qualifiés par l'association de « tentatives d'intimidation » répétées et d'entraves directes à l'accès aux droits. Ces incidents — le sixième en cinq ans — s'inscrivent dans une stratégie plus large de harcèlement des structures de santé sexuelle. Le gouvernement a réagi à ces actions des mouvements anti-avortement⁸⁶. Amnesty International a dénoncé à plusieurs reprises les attaques contre les défenseur-es du droit à l'avortement dans le monde et a publié des « Principes et mesures clés visant à

protéger les prestataires de soins d'avortement en leur qualité de défenseur-es des droits humains » en novembre 2024 : « Un nombre croissant de preuves montre que les défenseur-es des droits à l'avortement sont en butte à des attaques et à des intimidations de manière généralisée, systématique et à l'échelle mondiale. Les professionnel·les de santé et les autres personnes ou groupes en première ligne qui donnent directement accès ou permettent l'accès à l'information, aux services et aux biens liés à l'avortement, tels que les sage-femmes, les médecins, les infirmières, les militant·es, les doulas⁸⁷ et les accompagnateur·trices d'avortement autogéré sont les plus touchés »⁸⁸.

Dans plusieurs territoires en France, ces attaques s'ajoutent à des décisions politiques qui restreignent concrètement l'accès aux soins. Dans la Drôme, le département a voté le 14 avril 2025 la fermeture de sept centres de santé sexuelle⁸⁹, entraînant une inquiétude majeure pour les populations notamment vivant en ruralité, en particulier les femmes jeunes ou vulnérables, confrontées à la disparition d'un service essentiel d'information, de prévention et d'accompagnement.

Ces actions s'inscrivent dans un mouvement plus large anti-IVG, qui n'est pas nouveau, et qui continue à mobiliser y compris dans l'espace public. Les manifestations annuelles de la « Marche pour la vie » qui existent depuis 2005 réunissent plusieurs milliers de personnes, avec des appels explicites à refuser la constitutionnalisation de l'avortement. Au moment des débats sur la constitutionnalisation de l'avortement, en mai 2023, une opération de campagne avait été menée à Paris par une structure, « Les survivants » : des stickers avaient recouvert des vélos avec des messages anti-avortement⁹⁰.

⁸⁴ Actu, Une députée du Bas-Rhin pour l'avortement reçoit un faux fœtus : "C'est très agressif" 28 novembre 2022, https://actu.fr/grand-est/strasbourg_67482/une-deputee-du-bas-rhin-pour-l-avortement-recoit-un-faux-foetus-c-est-tres-agressif_55406086.html ; Ouest France, ENQUÊTE. Prières, lobbying, lettres... Comment les anti-IVG luttent contre la constitutionnalisation, 24 janvier 2024 <https://www.ouest-france.fr/societe/avortement/enquete-prieres-lobbying-lettres-comment-les-anti-ivg-luttent-contre-la-constitutionnalisation-5dd244aa-9d85-11ee-83ae-1fd73f8e6449>

⁸⁵ France info, Des tags anti-avortement découverts au Planning familial de Strasbourg, deuxième acte de vandalisme en 2026, 9 mars 2026, <https://france3-regions.franceinfo.fr/grand-est/bas-rhin/strasbourg-0/des-tags-anti-avortement-decouverts-au-planning-familial-de-strasbourg-deuxieme-vandalisme-en-2026-3312456.html>

⁸⁶ La Croix, IVG : le gouvernement promet la « mobilisation générale » face aux actions anti-avortement, 14 avril 2026, <https://www.la-croix.com/societe/ivg-le-gouvernement-promet-la-mobilisation-generale-face-aux-actions-anti-avortement-20260414>

⁸⁷ Personne qui apporte soutien et accompagnement moral et pratique à une femme enceinte ou à un couple durant la grossesse et la naissance

⁸⁸ Amnesty International, Principes et mesures clés visant à protéger les prestataires de soins d'avortement en leur qualité de défenseur-es des droits humains, POL 30/8739/2024, 28 novembre 2024. <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol30/8739/2024/fr/>

⁸⁹ Le Monde, Dans la Drôme, où plus d'un tiers des centres de santé sexuelle va fermer, on craint pour « les femmes qui se retrouveront sans solution », 19 mai 2025 https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/05/19/dans-la-drome-ou-sept-permanences-de-centres-de-sante-sexuelle-vont-devoir-fermer-on-craint-pour-les-femmes-qui-se-retrouveront-sans-solutions_6607092_3224.html

⁹⁰ Le Monde, Des autocollants antiavortement collés sur de nombreux Vélib' à Paris, le syndicat envisage des poursuites judiciaires, 25 mai 2023 https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/05/25/a-paris-affichage-sauvage-d-autocollants-antiavortement-sur-de-nombreux-velib_6174854_3224.html

Principales fondations finançant des dynamiques ou actions anti-genre, de 2019 à 2023

Donateur de subventions	Pays	Total sur 5 ans (équivalent en millions de dollars américains)
Fondation Jérôme Lejeune (Fondation Jérôme Lejeune)	France	90.157
Bethlen Gábor Alapkezelő Zrt (Gestion du Fonds Bethlen Gábor)	Hongrie	74.399
Fondation Batthyány Lajos (y compris l'Institut du Danube)	Hongrie	27.585
Благотворительный фонд святителя Василия Великого (Fonds caritatifs Saint-Basile)	Russie	27.145
Fundacja Lux Veritatis (Fondation Lux Veritas)	Pologne	11.154
Fondation caritative Hintze	Royaume-Uni	11.027
фонд Целевого Капитала « Истоки » (Fonds de dotation Istoki)	Russie	8.054
фонд Андрея Первозванного (Fonds Saint-André le Premier Appelé)	Russie	7.417
Fondation Talenting	Pays-Bas	2.688
GT Fonds de dotation	France	1.923
Fonds du Bien Commun	France	1.853
Fondation Universitaire San Pablo (CEU)	Espagne	1.270*
Fonds de dotation Stella Domini	France	1.139
Fundacja Rodziny Witaszków (Fondation de la famille Witaszko)	Pologne	1.117
Fonds de subventions présidentielles (projets anti-avortement)	Russie	0,605
Związek Stowarzyszeń « Konfederacja Inicjatyw Pozarządowych Rzeczypospolitej » (Confédération des initiatives non gouvernementales de la République de Pologne - KIPR)	Pologne	0,427
La confiance des donateurs	USA	0,294

*Fonds publics identifiés uniquement

Source : EPF. (2026). *The next wave : how religious extremism is regaining power*. <https://www.epfweb.org/node/1147>

// Les acteurs structurants du mouvement anti-genre en France

Fondation Jérôme Lejeune : pilier du mouvement anti-IVG

La Fondation Lejeune occupe une place centrale dans l'écosystème anti-IVG français et prend position régulièrement pour affirmer par exemple que « l'avortement dénature le droit, à commencer par le premier d'entre eux, le droit à la vie qui est pourtant à la base du contrat social »⁹¹. D'après le rapport du Forum parlementaire européen sur les mouvements anti-genre en Europe de juin 2025, la Fondation consacre environ 14 % de son budget annuel à l'activisme anti-genre avec un budget dépassant les 90 millions de dollars depuis

2019⁹². Ses communications publiques, tribunes et interventions médiatiques présentent l'avortement comme un acte portant atteinte à la dignité humaine et assimilent régulièrement l'IVG à la mort d'un enfant. La Fondation s'est mobilisée activement contre la constitutionnalisation de l'IVG, adoptée en France en mars 2024, en rappelant que l'avortement serait, selon eux, un « sujet pour l'enfant à naître »⁹³.

La Fondation finance la Marche pour la vie. Un rapport de la Fondation des femmes sur « la mobilisation anti-avortement en France » identifie la Fondation Lejeune comme un acteur financier des publicités anti-IVG identifiées dans les bibliothèques publicitaires de Meta⁹⁴.

⁹¹ Fondation Lejeune, <https://www.fondationlejeune.org/50-ans-de-la-loi-veil-un-bilan-sans-concession-ni-resignation/>

⁹² European Parliament Forum, *The Next Wave: How Religious Extremism Is Reclaiming Power*. <https://www.epfweb.org/node/1147>

⁹³ Fondation Lejeune, <https://www.fondationlejeune.org/50-ans-de-la-loi-veil-un-bilan-sans-concession-ni-resignation/>

⁹⁴ Fondation des femmes, ISD, *Mobilisation anti-avortement en France. Quand les réseaux sociaux menacent le droit à l'IVG*, 17 janvier 2024 <https://fondationdesfemmes.org/wp-content/uploads/2024/01/Mobilisation-anti-avortement-en-France-FINAL.pdf>

Pierre-Édouard Stérin et le financement des structures anti-avortement

Le milliardaire Pierre-Édouard Stérin, via les structures qu'il finance, constitue un acteur majeur du financement du mouvement anti-genre. Il défend une vision nataliste ouvertement identitaire, qu'il a formulée comme « avoir plus de bébés de souche européenne » lors d'un événement organisé en juin 2025. Il prône un projet de reconquête démographique explicitement fondé sur un idéal chrétien, hétérosexuel et européen⁹⁵. En mars 2026, devant des journalistes du New York Times, il a dit clairement vouloir interdire l'avortement et encourager les couples français à procréer⁹⁶.

Pierre-Édouard Stérin investit massivement dans des projets éducatifs, médiatiques et politiques — écoles hors contrat, influenceurs catholiques, médias conservateurs — et dans la formation de cadres politiques proches de l'extrême droite avec le projet Périclès⁹⁷, (acronyme pour Patriotes / Enracinés / Résistants / Identitaires / Chrétiens / Libéraux / Européens / Souverainistes) projet inspiré par le projet 2025 de la Fondation Heritage des États-Unis qui a pour objectif de permettre l'arrivée au pouvoir de ces dirigeants⁹⁸. Ce système de financement contribue à consolider les organisations anti-droits dans la durée, en leur permettant d'occuper un espace médiatique croissant et de coordonner leurs messages. L'Observatoire des multinationales a mis en lumière une cartographie des différentes sociétés gérées par le milliardaire⁹⁹. Au-delà des sociétés ce sont sur le terrain, partout en France, des associations qui seraient ainsi financées par le milliardaire et prôneraient une vision traditionaliste de la famille et anti-avortement comme en témoignent plusieurs enquêtes menées sur des associations comme Familya¹⁰⁰ et Marthe et Marie¹⁰¹ qui recevraient également de l'argent public pour financer leurs activités.

Focus : La désinformation générée comme stratégie centrale contre le droit à l'avortement

La Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression a rendu en 2023 un rapport où elle définit la désinformation générée comme une stratégie visant à réduire au silence les voix des femmes et des personnes LGBTI+. En diffusant des informations fausses ou trompeuses dans le dessein de nuire à des individus et à la société dans son ensemble, elle allie trois caractéristiques essentielles de la désinformation en ligne : la fausseté, la malveillance et la coordination. Elle exploite et renforce les stéréotypes de genre, le sexisme, la misogynie et l'hétéronormativité, dans le but de délégitimer la parole, l'expertise et la participation des personnes ciblées, en particulier dans l'espace public, politique et médiatique¹⁰².

Le rapport « Mobilisation anti-avortement en France »¹⁰³ (Fondation des femmes / Institute for Strategic Dialogue) constitue une analyse détaillée des tactiques d'influence numérique en France. Il montre que la désinformation n'est pas un élément accessoire, mais le cœur de la stratégie anti-IVG en ligne.

Les tactiques de désinformation en ligne comprennent des faux contenus neutres, des témoignages choquants, un détournement dans l'objectif d'instiller le doute chez les personnes recherchant des informations sur l'avortement, de les faire culpabiliser et légitimer un discours plus large contre les droits sexuels et reproductifs.

Ces tactiques sont facilitées par les plateformes numériques, qui restreignent parfois les contenus liés à l'avortement et aux moyens d'obtenir des soins, comme Amnesty

⁹⁵ Médiapart, « Avoir plus de bébés de souche européenne » : le projet nataliste d'extrême droite du milliardaire Stérin, 30 juillet 2025, <https://www.mediapart.fr/journal/france/300725/avoir-plus-de-bebes-de-souche-europeenne-le-projet-nataliste-d-extreme-droite-du-milliardaire-sterin>

⁹⁶ The New York Times, *The Billionaire Funding France's Far Right*, 22 mars 2026, <https://www.nytimes.com/2026/03/22/world/europe/pierre-edouard-sterin-france-far-right.html>

⁹⁷ <https://periclesfrance.org/>

⁹⁸ Basta Mag, *Une carte inédite des « nouveaux apôtres de l'extrême droite », ces associations soutenues par Stérin*, 1^{er} décembre 2025, <https://basta.media/une-carte-inedite-des-nouveaux-apotres-de-l-extreme-droite-ces-associations>

⁹⁹ Observatoire des multinationales, *Le système Stérin*, 24 septembre 2025, <https://multinationales.org/fr/enquetes/extreme-tech/le-systeme-sterin>

¹⁰⁰ Politis, *Familya, l'association pro-Stérin qui menace le Planning familial*, 12 mars 2026, <https://www.politis.fr/articles/2026/03/familya-lassociation-pro-sterin-qui-menace-le-planning-familial/> et Ici, *A Orléans, la maison Familya dans le collimateur du collectif féministe 45 et de la CGT*, 10 décembre 2025, <https://www.francebleu.fr/centre-val-de-loire/loiret-45/orleans/a-orleans-la-maison-familya-dans-le-collimateur-du-collectif-feministe-45-et-de-la-cgt-9372213>

¹⁰¹ La Déferlante, *La Maison de Marthe et Marie, en croisade contre l'avortement*, 11 décembre 2025, <https://revueladeferlante.fr/la-maison-de-marthe-et-marie-en-croisade-contre-lavortement/> et Le Poulpe, *Rouen : derrière une colocation pour femmes enceintes, l'ombre de Stérin et du lobbying anti-IVG*, 28 octobre 2025, <https://www.lepoulpe.info/rouen-derriere-une-colocation-pour-femmes-enceintes-l-ombre-de-sterin-et-du-lobbying-anti-ivg>

¹⁰² Nations Unies, *A/78/288 : Désinformation sexiste et ses implications pour le droit à la liberté d'expression – Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression*, 7 août 2023, <https://www.ohchr.org/fr/documents/thematic-reports/a78288-gendered-disinformation-and-its-implications-right-freedom>

¹⁰³ Fondation des femmes, ISD, *Mobilisation anti-avortement en France. Quand les réseaux sociaux menacent le droit à l'IVG*, 17 janvier 2024, <https://fondationdesfemmes.org/wp-content/uploads/2024/01/Mobilisation-anti-avortement-en-France-FINAL.pdf>

International a pu le documenter aux États-Unis¹⁰⁴. Les associations féministes françaises, autour du Planning familial avait alerté le 12 décembre 2025 sur l'invisibilisation des contenus publiés après la modification des règles de Meta sur la publicité : « Ce choix idéologique de Meta nous condamne au silence, invisibilise nos luttes et les causes que nous défendons. Il constitue une atteinte directe à la liberté d'expression des femmes et des minorités »¹⁰⁵.

Comme le souligne la Rapporteuse spéciale dans son analyse, les impacts sont aggravés pour les personnes faisant face à des discriminations croisées, notamment en raison de la race, de l'origine ethnique, de la religion, de l'orientation sexuelle ou du statut migratoire¹⁰⁶.

Associations : une précarisation qui met en péril leurs actions

Les associations féministes et LGBTI+ font face depuis plusieurs années à une fragilisation de leurs actions liées notamment à un contexte budgétaire contraint.

Partout sur le territoire, des associations essentielles à l'accueil, à l'accompagnement et à la prévention des personnes victimes de violences ou de protection des droits sexuels et reproductifs voient leurs subventions diminuer ou disparaître. Le Planning familial alerte régulièrement sur des baisses : « le département du Loiret a décidé une baisse de 10 % de sa subvention au Planning familial, soit une perte de 47 000 euros, pouvant conduire à la suppression de 2 postes. La présidente de la région Pays de la Loire a supprimé la totalité des

subventions allouées »¹⁰⁷. La préfecture d'Ille-et-Vilaine a baissé de 40 000 euros les aides au fonctionnement du centre de Rennes Iskis mettant en péril les permanences et l'accueil du public¹⁰⁸. En Ile-de-France la région a retiré 50 000 € de subventions à l'Inter LGBT en 2025¹⁰⁹.

Plus généralement, concernant les associations féministes, un rapport de la Fondation des Femmes publié en août 2025 révèle l'ampleur de la crise financière qui touche les structures féministes : 71 % des associations indiquent une situation financière dégradée, 15 % de baisse moyenne des subventions en 2025, 31 millions d'euros de financements manquants pour mener à bien leurs missions cette année¹¹⁰.

Dans un rapport dédié à la diplomatie féministe, le 10 février 2026, la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale identifie la nécessité « de sanctuariser et renforcer durablement les financements dédiés à l'égalité de genre, y compris pour la société civile » pour contrer les mouvements anti-genre¹¹¹.

¹⁰⁴ Amnesty International, *États-Unis. La suppression de contenus liés à l'avortement par les entreprises de réseaux sociaux pourrait entraver l'accès à des informations exactes en matière de santé*, 11 juin 2024 <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/06/united-states-social-media-companies-removal-of-abortion-related-content-may-hinder-access-to-accurate-health-information/>

¹⁰⁵ Tribune, *L'invisibilisation des associations féministes sur Meta n'est pas un bug : c'est un choix politique*, <https://www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial/tribune-linvisibilisation-des-associations-feministes-sur-meta-nest-pas-un-bug>

¹⁰⁶ Nations Unies, *A/78/288 : Désinformation sexiste et ses implications pour le droit à la liberté d'expression – Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression*, 7 août 2023 <https://www.ohchr.org/fr/documents/thematic-reports/a78288-gendered-disinformation-and-its-implications-right-freedom>

¹⁰⁷ Planning familial, *Aujourd'hui, le Planning familial pousse un cri d'alarme*, 11 juin 2025, <https://www.planning-familial.org/fr/tribune-16-juin>

¹⁰⁸ Iskis, CP – *Baisse inédite des subventions à Iskis, centre LGBTI+ de Rennes*, 7 octobre 2025 <https://iskis.org/2025/10/07/cp-baisse-inedite-des-subventions-a-iskis-centre-lgbti-de-rennes/>

¹⁰⁹ Médiapart, *Marche des fiertés : grâce à Valérie Pécresse, le RN obtient le retrait de toute aide financière à l'Inter-LGBT*, 19 juin 2025, <https://www.mediapart.fr/journal/france/190625/marche-des-fiertés-grâce-valérie-peccresse-le-rn-obtient-le-retrait-de-toute-aide-financière-l-inter-lgbt#:-> ; France info, *Marche des Fiertés 2025 : la Région Île-de-France supprime 50 000 euros de subventions destinées aux organisateurs*, 20 juin 2025, <https://france3-regions.franceinfo.fr/paris-ile-de-france/paris/marche-des-fiertés-2025-la-region-ile-de-france-annule-50-000-euros-de-subventions-destinées-aux-organisateurs-3174867.html>

¹¹⁰ Fondation des femmes, *L'impact des restrictions budgétaires sur l'accompagnement des femmes victimes de violences*, 28 août 2025 <https://fondationdesfemmes.org/wp-content/uploads/2025/08/DFD-Rapport-Enquete-12pages-WEB3.pdf>

¹¹¹ Assemblée nationale, *Renforcer durablement la diplomatie féministe dans un contexte de backlash global*, 10 février 2026, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/ega/17b2460_rapport-information#_Toc256000000

Les résistances s'organisent partout dans le monde

Malgré l'influence croissante des acteurs hostiles aux droits humains, malgré la mise en place d'obstacles structurels et un recul ciblé de l'égalité de genre dans de nombreuses régions du monde, les mouvements féministes et LGBTI+ continuent de résister, de s'organiser et de rejeter les discours de haine et de division.

Face aux offensives contre les droits fondamentaux, les mouvements féministes et LGBTI+ et les défenseur·ses des droits humains développent des formes de résistance collective fondées sur l'action, la solidarité et la construction d'alliances. Le travail d'Amnesty International sur les droits des femmes et des personnes LGBTI+ s'inscrit pleinement dans cette dynamique de résistance, en affirmant que les luttes pour la justice de genre sont indissociables des combats contre les discriminations.

Dans des contextes marqués par la répression et la restriction de l'espace civique, les mouvements féministes et LGBTI+ sont de véritables leviers de résistance. Les marches des fiertés, la mobilisation de structures communautaires sont des espaces de luttes.

L'approche intersectionnelle permet de comprendre comment les systèmes d'oppression se croisent, se renforcent. En plaçant la résistance collective au cœur de son travail sur la justice de genre, Amnesty International contribue à renforcer des réponses durables face à l'exclusion, à la stigmatisation et aux violences, et à soutenir les luttes portées par celles et ceux qui résistent au quotidien.

Des avancées concrètes ont été obtenues notamment par des réformes juridiques. La légalisation du mariage entre personnes de même sexe en Thaïlande est une immense victoire¹¹². Au Japon, la justice a statué que l'interdiction du mariage entre personnes de même sexe était inconstitutionnelle¹¹³. En Namibie, la Haute Cour a jugé



Journée internationale des droits des femmes, 8 mars 2025, Paris.
© Christophemeireis.com

inconstitutionnelle la criminalisation des relations consenties entre personnes de même sexe — bien que l'État ait fait appel de cette décision¹¹⁴.

¹¹² Amnesty International, *Thaïlande. L'adoption du projet de loi sur l'égalité devant le mariage est une victoire pour les droits des LGBTI*, 18 juin 2024. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/06/thailand-passing-of-marriage-equality-bill-a-triumphant-moment-for-lgbti-rights/>

¹¹³ Amnesty International, *Japon. La décision de la haute cour de Tokyo renforce la dynamique en faveur de l'égalité devant le mariage*, 30 octobre 2024. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/10/japan-momentum-for-marriage-equality-grows-with-tokyo-high-court-ruling/>

¹¹⁴ Amnesty International, *Namibie. La décision d'abroger les lois sur la « sodomie » représente une victoire pour les droits humains*, 21 janvier 2024. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/06/namibia-decision-to-overturn-sodomy-laws-is-a-victory-for-human-rights/>

Au Népal, la Cour suprême a accordé à une femme trans le droit de faire inscrire son identité de genre sur ses documents officiels, une décision saluée comme une victoire symbolique importante. En Allemagne, le Parlement a adopté une loi sur l'autodétermination permettant aux personnes trans, non binaires et intersexes d'obtenir la reconnaissance juridique de leur genre par simple déclaration auprès d'un bureau de l'état civil¹¹⁵.

Au Burkina Faso, le pays a adopté une loi qui fixe l'âge minimum pour se marier à 18 ans, pour les garçons comme pour les filles, établissant le consentement comme la base du mariage¹¹⁶.

Ces avancées n'étaient ni inévitables ni isolées ; elles sont le fruit d'un plaidoyer soutenu et d'une mobilisation de la société civile.

Résister, c'est aussi se mobiliser collectivement, exprimer sa solidarité et défendre activement les droits. Ces mouvements peuvent être ou non spontanés ou s'inscrire dans la durée.

En Pologne, pour la première fois, un centre d'aide aux personnes souhaitant avorter a ouvert. Ce centre est notamment l'œuvre de la militante Justyna Wyrzyńska et de son collectif Abortion Dream Team que notre mouvement a ardemment défendu lors de sa condamnation pour la défense du droit d'avorter dans son pays, qui reste l'un des plus restrictifs d'Europe¹¹⁷.

En Hongrie en 2025, environ 300 000 personnes ont bravé les restrictions pour défendre les droits



Des participants défilent lors de la Budapest Pride dans le centre-ville de Budapest. Organisée par la municipalité, la marche revendique les droits des personnes LGBTQ+ malgré les restrictions imposées par le gouvernement hongrois, 2025. © Attila Kisbenedek/AFP via Getty

des personnes LGBTI+ et ont défilé dans les rues de Budapest, rejointes par plus de 200 délégués d'Amnesty International venus de 17 pays et soutenues par une pétition mondiale ayant recueilli plus de 120 000 signatures, officiellement remise par Amnesty International Hongrie au chef de la police de Budapest. Le message était clair : « Le monde entier vous regarde ». La marche des fiertés s'est ainsi transformée en un acte visible de résistance collective contre des lois discriminatoires qui criminalisent les rassemblements, autorisent une surveillance intrusive et menacent les organisateurs d'emprisonnement.

« Latido Común » est une campagne féministe régionale sud-américaine qui répond directement à la montée en puissance des groupes et des discours anti-droits, dans un contexte de rétrécissement de l'espace civique et d'autoritarisme croissant, en repensant la manière dont la justice de genre est envisagée et communiquée. Fondée sur l'empathie, le pouvoir collectif et l'articulation régionale, la campagne vise à transformer les discours sociaux et politiques autour du genre, de la sexualité et de la diversité grâce à une mobilisation à grande échelle et à la création d'alliances. La campagne présente la justice de genre non pas comme une préoccupation de niche, mais comme un projet social commun fondé sur la dignité, la sécurité et l'absence de violence¹¹⁸.

L'initiative européenne « Ma Voix, Mon Choix »¹¹⁹ a créé entre 2024 et 2026 une dynamique citoyenne sans précédent. Les personnes qui la constituent se décrivent comme « un mouvement de copines, de militantes et d'organisations qui ont uni leurs forces pour faire de l'Europe un territoire plus bienveillant. Nous imaginons une Europe qui protège l'égalité, et exige la justice et le respect des droits fondamentaux, parmi lesquels les droits reproductifs. » Ce mouvement a recueilli plus d'1,2 million de signatures en Europe pour défendre le droit à l'avortement et conduit la Commission européenne à acter que les pays de l'UE pourront utiliser des fonds européens pour permettre à des personnes d'interrompre volontairement leur grossesse partout en Europe.

¹¹⁵ Amnesty International, Rapport annuel,

<https://www.amnesty.org/en/location/europe-and-central-asia/western-central-and-south-eastern-europe/germany/report-germany/>

¹¹⁶ Amnesty International, *Huit victoires contre la discrimination, la violence et l'injustice liées au genre*, 8 mars 2026

<https://www.amnesty.org/fr/latest/impact/2026/03/8-wins-against-gender-based-discrimination-violence-and-injustice/>

¹¹⁷ Amnesty International, *Quand les droits ne sont pas une réalité pour tout le monde : La lutte pour l'accès à l'avortement en Europe*

EUR 01/0275/2025 <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur01/0275/2025/fr/>

¹¹⁸ Amnesty International, *Humanity must win: and it does when we stand together for gender justice*, 9 mars 2026,

<https://www.amnesty.org/en/documents/act30/0678/2026/en/>

¹¹⁹ <https://www.myvoice-mychoice.org/fr>

En France des mobilisations se mettent en place également pour contrer les attaques et permettre de défendre les droits des femmes et des personnes LGBTI+.

Le Planning familial a lancé un tchat sur les questions d'IVG et de contraception – un outil professionnel, sécurisé et gratuit permettant « d'assurer un accès à des informations justes et fiables en matière de contraception et d'IVG pour accompagner au mieux les prises de décision et s'adapter aux usages numériques actuels, combattre la diffusion de contre-vérités et veiller à l'application de la loi ».¹²⁰

La dynamique autour de la constitutionnalisation de l'IVG en 2024 a permis d'envoyer un message fort aux mouvements anti-genre. Elle est avant tout l'aboutissement d'années de mobilisation des associations féministes, qui ont joué un rôle décisif dans la mise à l'agenda politique de cette réforme.

Elles ont structuré le plaidoyer, construit des alliances parlementaires et mobilisé largement la société civile, notamment en réponse à des campagnes anti-avortement en France.

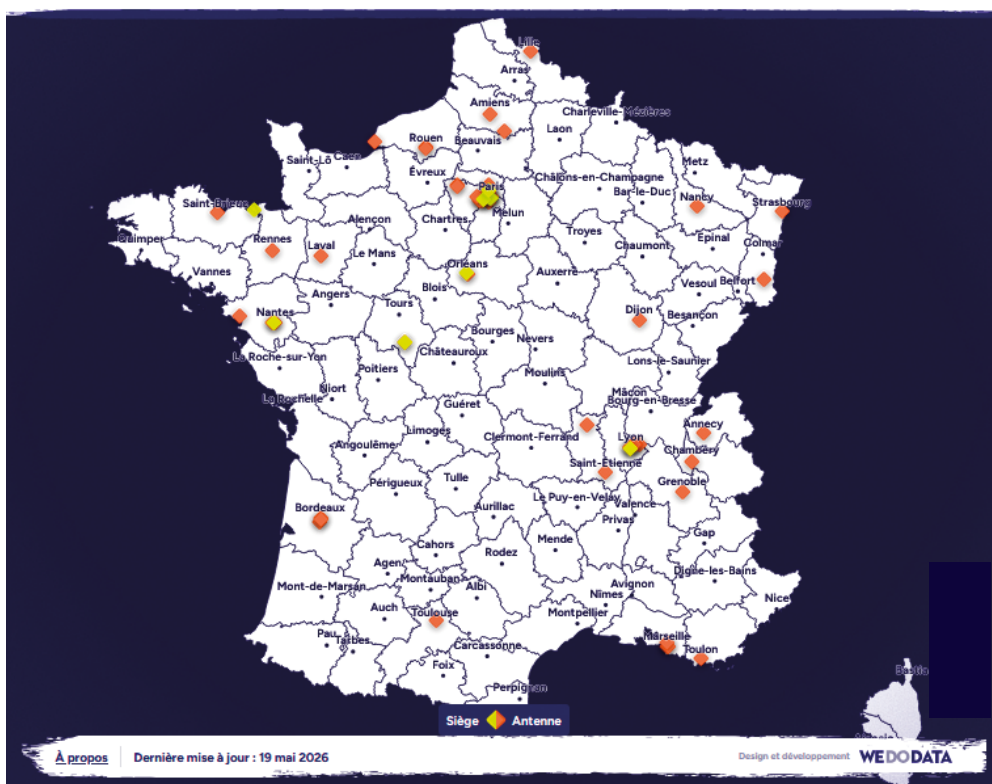
Un collectif de journalistes Hors Cadre a publié une cartographie des associations financées par Pierre-Edouard Stérin pour rendre visible la multitude des structures et leur ancrage territorial¹²¹.

L'association de défense des personnes trans Toutes des femmes a lancé une campagne « Juge pas mon genre » pour demander la déjudiciarisation du changement d'état civil des personnes trans¹²².

Des associations communautaires travailleuses du sexe ont élaboré avec des chercheur·ses une proposition de loi pour leur garantir l'accès aux droits¹²³.

Le Collectif Intersexe Activiste¹²⁴ se mobilise fortement depuis plusieurs années pour mettre un terme aux mutilations subies par les enfants intersexes¹²⁵.

La charité très ordonnée de Stérin : 20 structures passées au crible



¹²⁰ Planning familial, 29 mars 2023, <https://www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial/le-planning-familial-lance-son-tchat-en-ligne>

¹²¹ BastaMag, Une carte inédite des « nouveaux apôtres de l'extrême droite », ces associations soutenues par Stérin, 1^{er} décembre 2025 <https://basta.media/une-carte-inedite-des-nouveaux-apotres-de-l-extreme-droite-ces-associations>

¹²² <https://jugepasmongenre.fr/>

¹²³ Sénat, Proposition de loi pour la reconnaissance des droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses du sexe, 13 avril 2026, <https://www.senat.fr/leg/pp125-541.html>

¹²⁴ <https://cia-oiifrance.org/>

¹²⁵ Assemblée nationale, Proposition de loi n°2286 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/117b2286_proposition-loi#

Les recommandations

La montée de l'opposition à l'égalité des genres menace de remettre en cause les acquis existants. Pour y faire face, le gouvernement français doit prendre des mesures efficaces pour lutter contre les discours et les acteurs hostiles aux droits dans le cadre de ses obligations internationales :

// en mettant pleinement en œuvre sa diplomatie féministe qui s'engage à « porter l'égalité de genre comme priorité de l'agenda multilatéral » dans « un contexte international marqué par la montée des mouvements anti-droits »¹²⁶.

// en condamnant politiquement de manière ferme les propos, les menaces contre les droits des femmes et des personnes LGBTI+ et les droits reproductifs.

// en adoptant des sanctions à l'encontre des États membres de l'Union européenne qui portent atteinte à l'égalité des genres, ainsi qu'aux droits des femmes, des personnes LGBTI+ et aux droits reproductifs¹²⁷.

Sur les défenseur-es des droits des femmes et des personnes LGBTI+, le gouvernement français doit :

// Prendre des mesures décisives pour garantir que les défenseur-es des droits humains – en particulier les droits des femmes et des personnes LGBTI+ – bénéficient d'un soutien politique solide et d'une protection complète au sein de l'UE, et que leurs organisations reçoivent un financement pérenne.

// Adopter et mettre en œuvre des lois protégeant les défenseur-es des droits humains, en particulier les défenseur-es des droits des femmes et des droits LGBTI+.

// Mettre fin à l'utilisation abusive des lois relatives à la morale, à la sécurité ou à l'ordre public pour réprimer l'organisation collective, la protestation et la liberté d'expression.

// Mettre en place des mesures de protection, notamment des espaces sûrs, des mécanismes de soutien d'urgence et des dispositifs de sécurité numérique¹²⁸.

¹²⁶ Stratégie diplomatique féministe de la France. https://www.diplomatie.gouv.fr/files/files/priorites-et-actions/agir-pour-la-paix-et-le-respect-des-droits-de-l'homme/version_complete-strategie_internationale_de_la_france_pour_une_diplomatie_feministe_2025-2030-16-10-25_cle053444.pdf

¹²⁷ Amnesty International, *Amnesty International submission to the consultation on the EU Gender Equality Strategy 2026-2030*, 22 septembre 2025, <https://www.amnesty.eu/news/amnesty-international-submission-to-the-consultation-on-the-eu-gender-equality-strategy-2026-2030/>

¹²⁸ Amnesty International, *Humanity must win: and it does when we stand together for gender justice*, 9 mars 2026, <https://www.amnesty.org/en/documents/act30/0678/2026/en/>

Sur la désinformation sur les questions de genre, le gouvernement français¹²⁹ :

// Doit redoubler d'efforts et prendre toutes les mesures appropriées, notamment par des lois, des politiques sociales et des programmes, pour renforcer l'égalité des genres et éliminer les stéréotypes de genre, les normes sociales négatives et les lois, politiques, pratiques et attitudes discriminatoires.

// Ne doit pas faire, cautionner, encourager ni diffuser des affirmations dont ils savent ou devraient raisonnablement savoir qu'elles sont fausses, ni soutenir de quelque manière que ce soit la diffusion d'éléments de désinformation genrée.

// Doit s'acquitter de son devoir de garantir le droit à l'information en publiant des données et informations sur la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes qui soient exactes, vérifiables et ventilées par genre.

// Doit s'assurer d'une mise en œuvre effective du règlement européen sur les services numériques, notamment en matière de responsabilité des plateformes en ligne pour lutter contre la désinformation.

Sur l'éducation à la vie affective et sexuelle, le gouvernement français doit :

// Déployer une éducation complète à la sexualité aux jeunes dans et à l'extérieur des établissements scolaires. Cette éducation devrait être complète, factuelle, adaptée en fonction de l'âge et du genre, fondée sur les droits humains, et portée notamment sur le consentement, l'autonomie corporelle et sexuelle et le droit à l'intégrité corporelle.

¹²⁹ Nations unies, *A/78/288 : Désinformation sexiste et ses implications pour le droit à la liberté d'expression – Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression*, 7 août 2023
<https://www.ohchr.org/fr/documents/thematic-reports/a78288-gendered-disinformation-and-its-implications-right-freedom>

Nous sommes plus de 10 millions de personnes à nous battre partout dans le monde pour faire respecter les droits humains.

Notre force collective donne de l'impact à notre action. Ensemble, nous remportons des victoires pour faire progresser la justice et faire cesser les violations des droits humains.

Notre force, c'est aussi notre impartialité et notre indépendance vis-à-vis de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Nous refusons tout financement provenant d'organisations gouvernementales et d'entreprises pouvant compromettre nos valeurs. Notre liberté d'action est ainsi essentiellement garantie par la générosité du public.

REJOIGNEZ-NOUS.



ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.

